

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 12

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

12

1172 Montreux, le 28 mars 1975

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Dans ce numéro : Congrès SPV

Enseignement spécialisé

Le Centre éducatif et pédagogique, 1470 Estavayer-le-Lac, école spécialisée, reconnue par l'AI, recevant 50 enfants de 8 à 16 ans, débiles légers, internes et externes, cherche

instituteur

ce poste conviendrait à pédagogue ayant de l'expérience et aimant le travail en équipe (collaboration avec les collègues et les spécialistes).

Il s'agit d'un poste à l'externat ; les conditions de travail et de salaire correspondent aux normes officielles.

Entrée en fonctions : fin août 1975.

Adresser offres ou demandes de renseignements à la direction du Centre éducatif et pédagogique, 1470 Estavayer-le-Lac. Tél. (037) 63 10 43.

Prévoyance sociale et assurances

Service de l'enseignement spécialisé

26, rue St-Martin, 1001 Lausanne.

Poste au concours

Le Châtelard — **Enseignant spécialisé** pour classes d'enfants présentant des troubles du comportement (institutrice exclue).

Titre souhaité : brevet de capacité pour l'enseignement primaire et spécialisation (possibilité de spécialisation en cours d'emploi).

Entrée en fonctions : 25 août 1975.

Traitement comparable à celui des enseignants de classe officielle.

Renseignements et offres de services : Direction du Châtelard, centre médico-pédagogique, chemin de la Cigale 21, 1010 Lausanne.

Ecole normale d'instituteurs - Porrentruy

Afin d'élargir les possibilités de recrutement des futurs instituteurs, et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions, une

classe de raccordement

(préparatoire aux examens d'admission à l'E. N.) sera ouverte à l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, à de bons élèves de l'école primaire du Jura, pour l'année scolaire 1975/1976.

Peuvent être acceptés, sur recommandation de l'instituteur : des jeunes gens qui, terminant leur scolarité, veulent accomplir une dixième année scolaire ; des élèves de 9^e année, internat ou courses quotidiennes.

Le choix ne se fera pas uniquement quant à l'intelligence ; il sera tenu compte, dans une large mesure, du caractère, de la volonté, de la valeur morale.

Age requis : 14 ans révolus le 31 juillet 1975.

Critères d'admission ou d'inscription : un rapport de l'instituteur, ainsi que les bulletins scolaires des deux dernières années.

Conditions financières : très avantageuses.

Début : rentrée de septembre 1975.

Messieurs les instituteurs sont priés de demander à la direction de l'Ecole normale d'instituteurs les formules d'inscription ainsi que tout renseignement complémentaire.

Délai d'inscription : 1^{er} mai 1975.

**Votre
course
d'école
1975**



- ☆ Plateau ensoleillé avec vue panoramique sur les Alpes.
- ☆ Centre de tourisme pédestre dans la région d'Aletsch.
- ☆ Courses d'un jour ou d'une demi-journée : Riederfurka, autour du Riederhorn, forêt d'Aletsch. Marche à pied au Bettmerhorn (2867 m) ou Eggishorn (également avec téléphérique depuis Kühboden). Par Bettmergrat à Märjelenalp et lac de Märjelen et retour à Bettmeralp par le côté sud (Kühboden).

Bettmeralp est une station sans circulation automobile avec des lacs, forêts de montagne et des chemins alpestres.

Avant et après-saison logement possible dans des dortoirs et hôtels.

Renseignements et prospectus :

Verkehrsbetriebe 3981 Bettmeralp-Betten.

Tél. (028) 5 32 81.

Office du tourisme 3981 Bettmeralp.

Tél. (028) 5 32 91.

Sommaire

ÉDITORIAL

A propos des congrès internationaux 231

COMITÉ CENTRAL

Chroniques syndicales 232
Comité central SPR 232
Jeunesse et Economie 233
Information CMOPE 233

VAUD

Assemblée des délégués SPV 234
Cotisations 1975 234
Exposition pédagogique 234
Congé pour le congrès 234
Propositions individuelles 234

XIX^e CONGRÈS SPV

Ordre du jour 235
Rapport du comité cantonal 235
Rapports financiers 240
Rapport des vérificateurs 240
Rapport du fonds de prévoyance 241
GRETI 241
Assurances 242
Caisse de pensions 243
Croix-Rouge 243
Institut Pestalozzi 243
Fournitures scolaires 244
Œuvre suisse des lectures et publications pour la jeunesse 244
Pro Familia 245
Commission disciplinaire 245
Centrale de documentation 245
Commission de la radio scolaire 245
Commission d'achats 245

GENÈVE

Effectif moyen des classes 247
Prix 249
Chroniques syndicales 249
Rappels 249

NEUCHÂTEL

Comité central 251
Formation continue 251

JURA

Que deviendra la SPJ 252
Les nouvelles mathématiques 252
Maîtresses enfantines 252
Centre de perfectionnement 253

FRIBOURG

Max Ballif 253
Perfectionnement pédagogique 254
Le peuple tranchera 254
Un concours pour enfants 255
Mathématique 255

VALAIS

Mesures disciplinaires et pénales 257

RADIO SCOLAIRE

257

DIVERS

Centre d'information 258
Service de placements 258

A propos des congrès internationaux

— La FIAI, vous connaissez ?

— Non.

— Qu'éveille en vous le sigle CMOPE ?

— ...

Cette esquisse de dialogue, tentez de la reprendre à votre compte. Parvenez-vous à répondre à ces deux questions ? Oui ? Alors vous êtes un lecteur fidèle de votre journal corporatif ou vous militez dans un comité, une commission romande ou encore vous avez représenté la SPR auprès de l'une ou l'autre de ces associations. Il n'en reste pas moins que pour une majorité de nos membres, les associations faitières européennes ou mondiales sont inconnues.

De ce fait découle une certaine opposition qui se manifeste quelquefois au sein des associations cantonales. La méconnaissance du travail réalisé à cette échelle engendre aussi des jugements tels que « cela ne sert à rien », « cela coûte beaucoup trop cher pour les résultats obtenus » ou encore « c'est la course d'école des comitards »...

Il convient d'entrée de jeu de préciser un fait : la SPR ne participe pas systématiquement à toutes les manifestations organisées par la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI) ou par la Confédération mondiale de la profession enseignante (CMOPE). Elle ne délègue l'un ou l'autre de ses membres qu'aux manifestations statutaires tels que les congrès ou encore à l'occasion de séminaires dont les thèmes, les sujets d'étude sont en relation directe avec les préoccupations immédiates des enseignants romands. Outre ces délégations, la SPR entretient encore des relations bilatérales avec des associations françaises, belges, allemandes ou yougoslaves.

Les avantages d'une telle politique sont les suivants :

- *une association d'enseignants ne saurait se replier sur elle-même, vivre en vase clos en ignorant ses voisins. Elle se trouverait ainsi très vite isolée ;*
- *la similitude des problèmes à résoudre dans les différents pays européens est plus fréquente qu'on ne l'imagine (conditions de travail, statut, horaire, charges, traitements, organisation des associations, programmes, formation, etc.). Par la comparaison des situations, la confrontation des idées, des méthodes de travail, tel problème résolu à satisfaction à Paris, Londres ou Stockholm peut aider notre association à imaginer les formules nécessaires sur le plan romand ;*
- *l'ouverture d'esprit que procurent ces contacts ne doit pas non plus être négligée. L'échange d'informations est indispensable, la circulation des idées est garante non seulement d'efficacité et de solidarité mais aussi d'une meilleure compréhension internationale qu'en terme d'éthique professionnelle nous nous devons de favoriser.*

Pour conclure ce bref plaidoyer en faveur d'une SPR largement ouverte, rappelons deux choses : nous avons aussi une mission de représentation, de porte-parole de l'enseignement primaire romand à conduire au-delà de nos frontières. La SPR y a d'ailleurs parfaitement réussi.

F. Bourquin.

Chroniques syndicales

Mi-figue, mi-raisin...

— Que pensez-vous du travail à mi-temps ? Pesez bien vos paroles, la question est d'importance.

— Pour les enseignants ? Je sais que nombre d'entre eux y aspirent, les femmes surtout, et quelques hommes ; j'ai ouï dire aussi que la seule mention du problème indispose l'autorité scolaire...

— C'est en effet ce qui m'est revenu aux oreilles ; mais rien ne nous interdit d'en converser ici, entre nous et discrètement, avec autant de détachement, d'ailleurs, que s'il s'agissait du sexe des anges. Car si les temps sont favorables — plus de pénurie, et quant aux budgets, le travail à mi-temps ne coûte pas plus cher — il y a loin de la coupe aux lèvres. Contre la formule du mi-temps, nous avons tout d'abord des arguments psychologiques...

— Qui sont d'un poids certain ; vous le voyez, vous, ce petit bonhomme qui ne saurait plus à quelle maîtresse se vouer ?

— Cruel dilemme. Mais avez-vous remarqué que les arguments psychologiques s'évaporent dès que l'évolution sociale légifère ?

— ???

— Lorsque la féminisation du corps enseignant primaire a commencé sa longue marche triomphante, on l'a dénoncée comme un fléau majeur ; certains visionnaires se demandaient avec angoisse ce qu'il adviendrait de toute cette jeunesse qui n'allait connaître, en fait de scolarité, que le gynécée. Aujourd'hui, la féminisation est accomplie, et l'angoisse masculine — car c'étaient, s'il m'en souvient bien, surtout des inquiétudes... viriles — se nourrit plutôt des thèses novatrices du MLF. Foin des arguments psychologiques donc, car je gage qu'une expérience de classes tenues à mi-temps par deux enseignants qui seraient, faut-il le dire, les deux moitiés d'un tout, et non un assemblage hasardeux, connaîtrait le succès et prouverait, à long terme, l'innocuité du système, sinon ses avantages.

— On craint aussi l'hémorragie de personnel ; tout le monde en voudrait.

— L'argument se balaie comme fétus : rien de plus facile que d'organiser un système efficace de filtration des demandes.

— Quelle complication !

— Vous touchez peut-être au fond du problème : cela compliquerait les choses. Un maître, une classe, c'est simple, c'est clair. Deux maîtres pour une classe (ou cinq maîtres pour quatre classes, ou encore l'école ouverte, ou Dieu sait quelle diablerie modernisante), cela est plus compliqué. Alors on décide que tout ce qui n'est pas la solution simple est tabou. Défense d'en parler, cela soulèverait les populations.

— Mon Dieu ! Si l'on nous entendait ! Mais avant de changer de sujet, délivrez-moi d'une curiosité qui me brûle... Les hommes ?

— Et bien, les hommes ?

— Les feriez-vous bénéficier eux aussi du mi-temps ?

— Votre question me plonge dans un abîme de stupéfaction. Je ne vous savais pas rétrograde. Que faites-vous de l'émancipation de l'homme ? Je suppose que vous allez me conter des balivernes sur l'homme qui se réalise dans sa profession, parce qu'il ne peut procréer ; sornettes ! Et s'il lui plaît, à l'homme, de laver des culottes ? Hein ? S'il y prenait plaisir ? S'il lui convenait de s'épanouir entre un buffet et une armoire ? Feraît-il envie ou bien pitié ? (Jean Ferrat.)

— Vous faites moi rigoler. (Peter Cheyney.)

— Grand bien vous fasse. Inutile pour moi de développer le thème, d'ajouter que cet homme, tout en se livrant aux plaisirs jusqu'ici défendus de la lessive et du raccommodage, trouverait peut-être le temps d'orner son esprit. Je ne vous dirai plus rien, pour aujourd'hui du moins. Je vous tourne le dos, vous êtes par trop décourageant. Nous vaincrons. D'ailleurs, nous avons la bénédiction... conjointe du MLF et du MLH.

GR.

Comité central SPR

Samedi 8 mars dernier, à Ouchy, la séance du CC/SPR est présidée comme de coutume par M. Jean-Jacques Maspero qui souhaite la bienvenue à M. Jean-Charles Poncioni (SPVal) remplaçant de

M. Marius Bagnoud contraint de ralentir son activité. Le président tient à remercier M. Bagnoud de la part prépondérante de travail qu'il a assurée tant à CIRCE I et II qu'au comité central.

CIRCE

Rappelons à ce chapitre que la SPR a demandé une relance de CIRCE I (voir éditorial du « Bulletin » N° 8/75).

Un long débat s'instaure ensuite sur le programme de mathématique de CIRCE II (5^e et 6^e années). Comme chacun le sait maintenant, le premier projet a été renvoyé à la commission de rédaction ; le deuxième n'a pas trouvé grâce non plus devant CIRCE II, une délégation officielle estimant la dose trop légère...

Il faut donc reprendre ce programme, en partie pour le moins, alors que le temps presse notamment en regard des exigences propres à la rédaction des moyens d'enseignement. La SPR quant à elle est bien décidée à ne pas laisser ce programme s'alourdir encore.

Ce point de l'ordre du jour — le programme — permettra encore au comité central d'évoquer le problème de la formation à l'image, du développement du sens critique, de l'éducation du consommateur. Constatation est faite de la difficulté de concilier les aspects formels d'un programme et les initiations mentionnées plus haut et qui devraient faire partie intégrante de la formation scolaire.

Commission orientation nouvelle

Le coup d'envoi de cette nouvelle commission SPR a été récemment donné. Il est question maintenant de la représentativité des commissaires et de la représentation des diverses tendances qui se font jour à propos des problèmes syndicaux. Le mandat d'une telle commission ne saurait se traduire seulement par l'expression de convictions personnelles, ou collectives. Il doit en revanche permettre l'analyse par la présentation d'arguments de toute tendance.

Education permanente

Le président de la commission SPR en la matière, M. Maurice Blanc, informe le comité central de l'état des travaux et de l'orientation prise récemment. Rappelons en bref qu'il s'agit en priorité :

— de réactualiser le rapport de La Chaux-de-Fonds grâce à la rédaction d'un document plus modeste (quantitativement parlant) et qui tiendra compte de l'évolution de ces cinq dernières années ;

— de sensibiliser, par la création de commissions locales traitant de ces problèmes, l'ensemble du corps enseignant ;

— d'imaginer des structures propres à l'éducation permanente par la création, dans le cadre de l'organisation générale de perfectionnement que la plupart des cantons romands connais-

sent, de groupes de travail par exemple.

En bref

Sachez encore que l'exécutif SPR a délibéré :

- des problèmes de publicité gratuite dans l'« Educateur » et de l'utilisation de son fichier ;
- de la rétribution des rédacteurs cantonaux jugés mal payés par une section ;

- des différents congrès de l'été (FIAI et CMOPE), voir à ce propos notre éditorial ;
- de la prochaine **assemblée des délégués** fixée au **31 mai**, en principe à Fribourg. **FB.**

Jeunesse et Economie Assemblée générale

Mercredi 12 mars dernier, à l'aula de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne se déroulait l'assemblée générale de la Société suisse de Jeunesse et Economie. Rappelons brièvement que la SPR et le CIPR de Genève ont joué un rôle de précurseur en fondant, il y a plusieurs années déjà, une commission romande dont le but principal était de favoriser l'information réciproque entre l'école et l'économie.

Placée sous la présidence de M. Hans Kunzi, conseiller d'Etat zurichois, cette séance permit à chacun d'apprécier les différentes actions menées à l'échelon national ou régional.

Les comptes et budgets adoptés, l'assemblée procéda à diverses élections. Notons à ce sujet que notre collègue Michel Hagmann de Genève a remplacé José Jaecklé au sein du comité suisse. Le programme 1975 de la commission romande ayant paru dans le Bulletin n° 38/74, nous n'y reviendrons pas ici.

Signalons encore que M. Eugène Egger, secrétaire de la Conférence suisse des chefs de DIP (EDK) a tenu, à cette

occasion, à apporter le salut de cet organisme. Dans sa brève allocution, il releva trois éléments :

- l'école oscille toujours entre deux pôles : ignorer les réalités économiques ou s'assujettir à leurs règles et nécessités ; l'orateur tint à relever aussi le rôle de pionnier joué par le corps enseignant en matière d'information et de formation à l'économie ;
- à l'heure actuelle, il convient de doter, par une pédagogie appropriée, les enfants puis les adolescents des facteurs d'adaptation qui leur permettront un changement de profession que l'évolution rend pratiquement inévitable ;
- dans la mini-crise que nous vivons, il convient que tous les partenaires, au sens large du terme, collaborent et Jeunesse et Economie constitue un milieu favorable à un tel regroupement.

La partie statutaire terminée, Jeunesse et Economie recevait M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral. Son exposé « La démocratie suisse à l'épreuve de ce temps » permit une analyse tant historique qu'économique du fonctionnement de nos institutions. Par une série de formules

directes et de références précises, le chef du Département fédéral des finances réaffirma sa confiance en notre système.

La presse quotidienne ayant largement parlé de cette conférence, nous n'y reviendrons pas en détail pour nous contenter de citer les conclusions de M. Chevallaz :

Il ne faut pas nous dissimuler que la démocratie directe, dans nos difficultés présentes, est confrontée à une redoutable épreuve. C'est notre risque, mais c'est aussi un privilège si l'on considère la responsabilité que nous partageons tous ensemble. Je pense quant à moi, que la démocratie directe qui, dans l'ensemble, a bien servi les intérêts de ce pays, saura, face aux difficultés, dominer les calculs tactiques des dérobades présentes, les intérêts à courte vue et les impulsions passionnelles, garder au pays sa solidarité, sa fermeté dans le bon sens et son esprit de mesure. Il faut informer, sans doute, et mieux informer. Mais il faut surtout que l'on retrouve, chez tous ceux qui détiennent une part d'influence ou de pouvoir, le courage de la responsabilité pleinement assumée.

Un débat animé par quelques questions venues de la salle clôtura cette assemblée générale. **FB.**

Information CMOPE

Voyage d'études sur le rôle de la femme

Dans le cadre de l'Année internationale de la femme, la CMOPE a organisé un projet qui s'étend à la Suisse, la France et l'Allemagne et sera centré sur « Le rôle de la femme dans la société d'aujourd'hui ». Le projet prendra la forme d'un voyage d'études, avec des visites à des organisations internationales s'occupant d'éducation et des entretiens avec des cadres de ces organisations. Il englobera deux stages d'études et permettra d'assister à l'assemblée des délégués de la CMOPE à Berlin.

La participation sera limitée à 25 femmes de langue française ou anglaise occupant des positions dirigeantes dans des organisations d'enseignants, sauf pour le deuxième stage d'études à Calw (République fédérale d'Allemagne), organisé par le comité de la CMOPE pour l'éducation technique et professionnelle, qui pourra inviter des délégués ou des représentants intéressés se rendant à l'assemblée mon-

diale 1975 de la CMOPE à Berlin.

Le voyage d'études permettra aux participants de prendre contact avec la CMOPE et avec des institutions des Nations Unies à Genève et à Paris (dont l'UNICEF, l'OMS, l'OIIT et l'UNESCO) ; en Allemagne, la principale activité sera un stage d'études de trois jours sur « Les femmes dans une société technologique » qui se déroulera à Calw, dans la Forêt-Noire.

Toutes les organisations visitées s'occupent soit de l'enseignement scolaire, soit des programmes de consultation et d'assistance mutuelle des organisations d'enseignants. Le premier stage d'études, qui durera un jour, à Genève, et qui a pour thème « Le rôle des femmes dans les organisations nationales et internationa-

les, gouvernementales et non gouvernementales », permettra d'entendre des femmes occupant des postes de direction dans les organisations ayant leur siège à Genève.

Le voyage d'études commencera avec l'arrivée des participants à Genève le 10 juillet et se terminera, pour ceux qui n'iront pas à Berlin, le 27 juillet. Les participants sont priés d'organiser eux-mêmes leur voyage à Genève et leur retour à partir soit de Stuttgart (le 28 juillet au plus tard) soit de Berlin. L'assemblée de Berlin se déroulera du 30 juillet au 6 août.

Pour de plus amples renseignements concernant le voyage d'études et les frais, s'adresser à M^{me} Sonja Davitti, au secrétariat de la CMOPE, Morges (VD).

LOUEZ VOTRE MAISON

à des professeurs hollandais et anglais.
Possibilité d'échange ou location.

E. B. Hinlopen, professeur d'anglais,
Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

Assemblée ordinaire de printemps des délégués SPV

Mercredi 23 avril 1975, 14 h. 15, Hôtel de la Navigation, Ouchy-Lausanne.

Ordre du jour

1. Appel.
 2. Procès-verbal.
 3. Election du bureau. *
 4. Nouveaux membres honoraires.
 5. Ratification des statuts modifiés de quelques sections et d'une association.
 6. Communications et propositions du Comité cantonal.
 7. Election d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant.
 8. Discussion et adoption des rapports de diverses commissions et délégations.
 9. Discussion du rapport d'activité du CC.
 10. Propositions et vœux des sections.
 11. Propositions individuelles.
- * Le bureau nouvellement élu entrera en fonction le 1^{er} mai 1975.

Le comité cantonal.

Délégués des sections

Sections	Effectif	Nombre de délégués
Aigle	143	3
Aubonne	48	1
Cossonay	79	2
Echallens	76	2
Grandson	34	1
Lausanne	826	17
La Vallée	47	1
Lavaux	94	2
Morges	254	5
Moudon	70	1
Nyon	151	3
Orbe	106	2
Oron	34	1
Payerne/Avenches	105	2
Pays-d'Enhaut	32	1
Rolle	52	1
Sté-Croix	28	1
Vevey	270	5
Yverdon	156	3

Composition de l'assemblée

(du 1^{er} mars 1975 au 28 février 1976)

- Délégués des sections régionales : 54 membres (voix délibératives).

- Représentants des associations professionnelles : 11 membres (voix délibératives).
- Membres du comité cantonal et secrétaire général : 10 membres (voix consultatives).
- Membres du bureau du congrès : 5 membres (voix consultatives).

Soit au total 80 membres (65 voix délibératives et 15 voix consultatives).

Lausanne, le 1^{er} mars 1975.

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1975

Suivant décision du congrès 1974, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 115.—**

Les membres actifs des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 111.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 25.—**

Les membres associés des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1975 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement était encarté dans le numéro 3 de l'« Educateur ». S'il est égaré, demandez-en un autre au secrétariat général SPV (tél. 021/27 65 59). **Il constitue, muni du sceau de la poste ou de la SPV, votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.**

ATTENTION :

LORS DU PROCHAIN CONGRÈS DÉJÀ, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1975 EST VALABLE.

Secrétariat général SPV.

Exposition pédagogique

Le Comité cantonal envisage d'autoriser la présentation de collections de livres et de matériel d'intérêt éminemment pédagogique dans le hall du cinéma Métropole, où se déroulera à nouveau le prochain congrès ordinaire de la Société pédagogique vaudoise. Aucune vente à l'emporter ne sera toutefois admise.

Les personnes et organisations intéressées par cette possibilité sont priées de s'annoncer **tout de suite** au secrétariat de la SPV (Allinges 2, 1006 Lausanne).

Passé le 21 avril 1975, aucune demande ne pourra plus être prise en considération.

Secrétariat général SPV.

CONGÉ POUR LE CONGRÈS

Extrait de la lettre du directeur de l'enseignement primaire, M. E. Basset, datée du 7 mars :

Votre requête doit être adressée au président de la commission scolaire ou au directeur des écoles de chaque commune intéressée qui sont seuls compétents pour accorder un tel congé (art. 313 du règlement). Par contre, je précise que la direction du service primaire donne un préavis favorable à l'octroi de ce congé.

N'oubliez donc pas de présenter votre demande assez tôt à qui de droit.

J. K.

Propositions individuelles et des sections au Congrès

Le Comité cantonal rappelle à tous les membres de la SPV la teneur de l'article 35, chiffres 1, 2 et 3 des statuts de la Société pédagogique vaudoise :

Art. 35

1. Les propositions doivent parvenir au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire de printemps. Elles sont publiées au moins huit jours avant celle-ci dans le Bulletin corporatif.
2. Les propositions peuvent émaner d'un ou de plusieurs membres de la société, d'une assemblée de section régionale, d'une assemblée d'association professionnelle, du CC ou de l'assemblée des délégués.
3. Seules sont prises en considérations les propositions déposées dans le délai prescrit à l'art. 35, chiffre 1.

Adresse du Secrétariat général SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne.

XIX^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 24 mai 1975, 8 heures 30, Cinéma Métropole, Lausanne

Ordre du jour

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SPV

1. Procès-verbal.
2. Rapport du conseil d'administration.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Modification des articles 25, 28 et 32 des statuts (7 membres au conseil d'administration).
6. Propositions individuelles et des sections.
7. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal.
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
3. Comptes ; rapport des vérificateurs.
4. Budget et cotisation.
5. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués.
6. Discussion et adoption du rapport d'activité du Comité cantonal.
7. Modification des articles 44, 46 et 50 des statuts (7 membres au Comité cantonal).
8. Propositions individuelles et des sections.
9. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

En cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1975 sera valable.

Le Comité cantonal.

Remarque :

Assemblées générales de la Société pédagogique vaudoise (point 7) et du Fonds de prévoyance (point 5).

COMITÉ CANTONAL

9 OU 7 MEMBRES ?

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une information concernant cette modification des statuts de la Société pédagogique vaudoise et du Fonds de prévoyance (rapport de la commission, préavis du Comité cantonal et de l'assemblée des délégués) a paru dans l'« Educateur » N° 6 (14 février) de cette année. Nous y renvoyons donc nos membres soucieux de plus amples renseignements sur cet objet.

Secrétariat général SPV.

Droit de parole au congrès

Le congrès du 25 mai 1974 a réglementé le droit de parole. Le comité cantonal pense qu'il n'est pas inutile de rappeler ces dispositions :

- 20 minutes par objet et par personne ;
- 10 minutes au plus par intervention.

J. K.

Rapport d'activité du comité cantonal 1974-1975

Comité cantonal

Albo notanda lapillo

1.1.0 A la suite du dernier congrès de printemps, quatre nouveaux membres ont fait leurs premières armes au sein de notre comité, en remplacement des cinq anciens qui se sont retirés début juin 1974.

1.2.0 C'est donc dans une formation incomplète que le CC s'est réuni cette dernière année. Remarquons que, pour la première fois, l'élément féminin représente la moitié de notre exécutif.

1.3.0 Différentes raisons évoquées précédemment (cf. « Educateur » N° 6) nous ont déterminés à demander une modification des statuts quant au nombre des membres du comité, le fixant dorénavant à 7 au lieu de 9.

1.4.0 Dès juin 1974, le CC a adopté une nouvelle méthode de travail, laquelle s'est révélée positive : l'étude des problèmes au sein de deux groupes, l'un corporatif, l'autre pédagogique, les décisions n'étant prises qu'en comité plénier. Les problèmes difficilement dissociables sont traités en commun. Cette manière de travailler donne une plus grande disponibilité pour la solution approfondie des cas à traiter.

1.5.0 Durant les 10 derniers mois, le Comité cantonal a tenu :

Groupe pédagogique : 6 réunions.

Groupe corporatif : 8 réunions.

Comité plénier : 16 réunions.

Le président et le secrétaire général ont assisté, quant à eux, à toutes ces séances, assurant une coordination totale.

1.6.0 Les représentations sont toujours plus nombreuses au sein de commissions cantonales et romandes et de manifestations, tant corporatives qu'officielles ; elles prouvent, s'il était nécessaire, que la Société pédagogique vaudoise est reconnue en tant qu'interlocutrice indispensable et non seulement valable.

Assemblée des délégués

Quot capita, tot sensus

2.1.0 Son bureau est composé de :

Michel Gaudard, président, Raymond Bernhard, secrétaire et André Panchaud, scrutateur.

2.2.0 Réunie à quatre reprises, elle s'est occupée, entre autres, des affaires courantes de la SPV : comptes, rapports de nos délégués dans diverses commissions, élections, modifications statutaires, etc.

2.2.1 Le 11 novembre 1974, elle s'est intéressée à la réforme, demandant que le congrès 1975 lui soit consacré en priorité, qu'aucune position ne soit prise par les membres SPV avant qu'une consultation étendue soit entreprise parmi ceux-ci et qu'un rapport, synthèse de ceux des sections et associations, tienne lieu de préavis.

2.2.2 Elle a préavisé favorablement à l'admission dans la SPV des enseignants spécialisés et à la reconnaissance de leur association (AVMES).

2.2.3 Le 30 janvier 1975, elle s'est prononcée sur le problème du passage de 9 à 7 des membres du Comité cantonal et des modifications statutaires en résultant. Elle a préavisé favorablement. De plus, elle a demandé qu'un congrès extraordinaire consacré à la réforme scolaire se tienne avant les vacances de printemps.

2.2.4 Le 14 mars 1975, elle débatta du rapport qui servira de base au congrès extraordinaire précité.

2.2.5 Le 23 avril 1975, enfin, elle se penchera comme de coutume sur les rapports des commissions et sur le présent texte.

2.3.0 Le Comité cantonal est reconnaissant aux délégués de leur assiduité et de leur participation active aux séances.

Congrès d'automne

Horresco referens

3.1.0 Le deuxième congrès culturel de la SPV s'est tenu à Yverdon, le 5 octobre 1974. Il s'est déroulé devant près de deux cents collègues et invités. Le CC tient à en relever la parfaite organisation.

3.2.0 Des obligations statutaires ont contraint à le faire précéder d'une assemblée extraordinaire.

3.2.1 Celle-ci a accepté définitivement les nouveaux statuts de la SPR et admis les modifications statutaires exigées par l'admission des enseignants spécialisés (cf. 2.2.1).

3.2.2 Le congrès culturel, lui, a entendu M. Jacques Piccard parler de l'environnement et de sa longue plongée dans le Gulf Stream.

3.3.0 Le troisième congrès culturel se déroulera à Nyon le 27 septembre de cette année.

Sections

Ne quid nimis

4.1.0 Pendant cette période, les sections se sont en général réunies à trois reprises, dont deux statutaires.

4.1.1 La séance extraordinaire a eu lieu au début de cette année ; son objet était la réforme (discussion des thèses du CC), thème du congrès extraordinaire du 26 mars 1975.

4.2.0 Nous avons rappelé aux comités des sections la nécessité de rapports suivis avec le CC, avec le délégué de celui-ci en particulier. Nous insistons encore sur l'application de l'art. 84 des statuts SPV.

4.2.1 Un effort particulier doit être fait pour recruter les nouveaux membres au niveau des sections.

4.3.0 Le CC tient à remercier les comités et tous les membres pour le travail fourni ; il espère les voir aussi actifs, davantage même, l'an prochain.

Associations professionnelles

Bis repetita placent

5.1.0 Le Comité cantonal, en délégation, a reçu au cours de cette année des représentants de toutes les associations de la SPV. Ces entrevues ont permis des échanges fructueux.

5.1.1 Il a notamment été rappelé le contenu des art. 109 (qui traite des membres des associations et de leur affiliation à la SPV) et 118 (qui détermine les relations minimales entre le CC et les associations, en particulier lors de tractations avec les autorités).

5.1.2 Il a été constaté que certaines associations n'avaient plus que des attaches symboliques avec la SPV. Leur statut devra être réexaminé.

5.2.0 Le Comité cantonal attache une grande importance aux relations avec les associations professionnelles, sans oublier, toutefois, qu'elles ne sont pas des « organes » de la SPV.

5.3.0 Le Comité cantonal est conscient de l'activité positive de leurs comités et leur en sait gré ; il espère que les contacts resteront suivis et cordiaux.

Fédération vaudoise des enseignants

Ex nihilo nihil

6.1.0 Seule actuellement la SPV semble acquiescer à la nécessité de cette fédération fondée en 1973. La SVMEP et la SVMEP ne croient pas en son dynamisme ; des études sur quelques points choisis pour la concordance des vues des trois associations leur agréent de préférence.

6.2.0 Le comité cantonal continuera à rechercher la mise sur pied de la FEVE, entre autres pour tenter de régler les

éventuels différends qui pourraient surgir entre nos sociétés, plutôt que de les rendre publics, et pour arriver chaque fois que faire se peut à défendre des positions identiques.

6.3.0 Le comité cantonal poursuivra ses efforts pour que les organismes prévus par la FEVE soient mis en place.

Comité de coordination

Chi va piano, va sano

7.1.0 En 1974, ce comité, présidé par la SVMEP, ne s'est pas réuni.

7.2.0 En 1975, sur notre instance, il a été convoqué à fin janvier.

7.2.1 A cette occasion, la présidence a été confiée à la SVMS ; les débats ont confirmé l'utilité de séances régulières.

Fédération des fonctionnaires, ouvriers et employés de l'Etat de Vaud

Quid novi

8.1.0 La présidence en a été confiée à notre collègue Ferdinand Perreaud, le secrétariat, à M^{me} Jomini, député.

8.2.0 Durant cette année, le comité s'est réuni régulièrement ; il a traité principalement du problème des retraites et de questions relatives aux traitements.

8.2.1 Les demandes concernant la révision partielle de la LCP ont été transmises à la commission Warnery qui en a tenu compte dans une large part. Dès cette année, les modifications relatives aux déposants d'épargne sont effectives ; une revendication déjà ancienne de notre société a donc abouti.

8.2.2 L'avant-projet de la future loi fédérale sur la prévoyance professionnelle a aussi retenu l'attention. Le projet, sitôt connu, sera étudié par une commission.

8.2.3 Les modifications salariales pour 1975 ont fait l'objet de deux entrevues avec le chef du Département des finances.

8.3.0 Le comité cantonal souhaite que les rapports avec la fédération continuent à s'améliorer.

Département de l'instruction publique

Non nova, sed nove

9.1.0 Le chef du Département de l'instruction publique a reçu une délégation du CC le 6 juillet 1974. A l'ordre du jour : statut des maîtres spéciaux (mémoire de l'AVEPS), semaine de cinq jours, liberté de domicile.

9.1.1 Ce premier contact nous a semblé ouvert et plein de promesses. En cette

fin du premier trimestre 1975, nous sommes toutefois encore dans l'expectative quant aux résultats effectifs.

9.2.0 Le comité cantonal est représenté dans trois commissions consultatives présidées par le chef du DIP.

9.2.1 La commission consultative de l'éducation physique ne s'est réunie qu'une seule fois ; elle s'est entretenue du centre de Villars-Tiercelin, de la création d'un insigne sportif et de l'aménagement sportif cantonal.

9.2.2 La commission consultative de l'enseignement a tenu trois séances. Elle a traité notamment de la grammaire nouvelle (sous forme d'information), des fiches de l'élève (cf. 22.2.0) et de l'orientation professionnelle.

9.2.3 Après 22 mois d'inactivité, la commission consultative du CREPS s'est à nouveau réunie, le 21 février 1975. La réforme, seul point de l'ordre du jour, a été l'objet d'une information générale à défaut d'être généreuse. La raison d'être de cette commission ne semble résider que dans son semblant d'hétérogénéité.

9.3.0 Le chef du service a reçu à de multiples reprises des délégations du comité cantonal. Des entrevues régulières ont été prévues. Plusieurs sujets ont été traités.

9.3.1 Lors de la révision de la loi sur l'enseignement primaire et de son règlement d'application, la SPV serait associée aux travaux.

9.3.2 Les problèmes que va soulever l'introduction du programme d'écriture de CIRCE I dans les classes enfantines seront pris en considération sans délai.

9.3.3 Divers problèmes ayant fait l'objet de demandes de la SPV — statut horaire dans le cadre des zones pilotes, effectif des classes, formation des maîtres, vacances scolaires, relations inspecteurs-enseignants — ont également été abordés.

9.3.4 Il en est de même d'autres sujets traités dans ce rapport : travail à temps partiel (cf. 11.3.0), allègement des examens (cf. 22.1.0), fiche de l'élève (cf. 22.2.0), pléthore (cf. 22.4.0).

9.4.0 Le comité cantonal souhaite que se développent les relations DIP-CC/SPV.

Enseignement spécialisé

Omne vivum ex ovo

10.1.0 L'intégration du personnel de l'enseignement spécialisé à leur association (AVMES) et à la SPV, cette dernière commencée au début de l'année seulement, se poursuit normalement.

10.2.0 La SPV, à réitérées reprises, a déjà eu l'occasion de veiller sur les intérêts de ces collègues (projet de loi, commission paritaire, etc.).

10.3.0 Une importante partie des membres de l'enseignement spécialisé travaille dans des institutions privées, bien que financées par les pouvoirs publics. L'élaboration d'une convention collective destinée à garantir des traitements et des conditions de travail équitables à ces enseignants va débiter ; la SPV sera au côté de l'AVMES dans ces tractations délicates.

10.4.0 Les contacts avec le service de l'enseignement spécialisé sont aisés ; nous espérons les développer encore.

Résolutions 1974

Ad augusta per angusta

11.1.0 Treizième mois : une nouvelle intervention de la fédération auprès du chef du Département des finances n'a pas reçu l'écho que l'on pouvait espérer. La période actuelle ne facilitera certes pas les choses.

11.2.0 Liberté de domicile : à sa demande, un mémoire a été transmis au chef du DIP fin novembre. Une nouvelle entrevue a été demandée. Les motifs invoqués semblent suffisamment éloquentes pour qu'une suite positive puisse être envisagée dans les plus brefs délais.

11.3.0 Travail à temps partiel : un premier échange de vues avec le chef de service nous permet de croire à une suite positive pour les classes du degré supérieur. Une commission officielle, avec la participation de la SPV, se consacrerait à cette étude.

11.4.0 Statut des maîtres spéciaux : une délégation de l'AVEPS, accompagnant celle du CC, a présenté un mémoire au chef du DIP. Un complément d'information, traitant de la pénurie des maîtres de gymnastique, a été demandé. Le CC a généralisé la demande en l'étendant à l'ensemble des maîtres spéciaux. Si l'injustice flagrante de la situation actuelle paraît être admise, la solution est difficile à trouver du fait des répercussions sur l'échelle des traitements.

11.5.0 Statut horaire : l'injustice tout aussi manifeste que la précédente dont sont victimes les maîtres primaires collaborant avec leurs collègues du secondaire dans les zones pilotes peut être encore plus facilement reconnue. Une solution semble par trop tarder. Nous reviendrons prochainement sur cette inégalité de traitement dont l'histoire et la tradition sont les seules justifications.

11.6.0 Semaine de cinq jours : une mise au point de la position SPV a été faite en juillet 1974 auprès du chef du DIP, suite à une conférence de presse du Conseil d'Etat. Promesse nous a été donnée d'une consultation des associations intéressées. Etant donné la position quasi unanime de la commission extraparlemen-

taire, nous comprenons mal les attermoissements actuels et nous interviendrons à nouveau.

11.7.0 Les problèmes soulevés par les résolutions votées en 1974 ont donc été et resteront des préoccupations essentielles du CC.

Traitements

Bis dat, qui cito dat

12.1.0 L'« Educateur » N° 40, ainsi que le « Bulletin d'information 1974 », vous ont apporté toutes les informations nécessaires. Nous tenons pourtant à quelques rappels.

12.1.1 Dès 1975, vous recevez un salaire BRUT, constitué de l'ancien salaire de base et d'une allocation complémentaire de 30 % de celui-là.

12.1.2 L'indice de référence au 1^{er} janvier 1975 est de 160,16 points. L'indice à fin décembre 1974 est de 159,5 points. Il y a donc une anticipation de 0,66 point sur 1975.

12.1.3 La prime annuelle versée fin 1975 s'élèvera à Fr. 900.—, en augmentation de Fr. 300.— par rapport à 1974.

12.1.4 Les allocations pour enfants, apprentis et étudiants ont été augmentées de Fr. 10.— par mois.

12.1.5 Les autres prestations n'ont subi aucune modification.

12.2.0 Le comité cantonal, par l'intermédiaire de la fédération, sera vigilant : nos traitements ne doivent pas subir de préjudice du fait de la conjoncture actuelle.

Retraites

Ignoti nulla cupido

13.1.0 Le comité cantonal, par l'intermédiaire de la fédération également, a fait parvenir à la commission Warnery ses remarques sur la modification partielle envisagée de la loi sur la caisse de pensions.

13.1.1 Le Grand Conseil ayant accepté cette révision, la catégorie des déposants d'épargne a été supprimée depuis le 1^{er} janvier 1975.

13.2.0 Le comité cantonal a demandé des précisions sur l'avant-projet fédéral de prévoyance professionnelle ; il a formulé une opposition de principe quant à l'appartenance obligatoire de la caisse vaudoise à l'institution centrale de compensation.

13.3.0 La SPV est représentée à la commission de la fédération qui étudiera le projet fédéral, puis le cantonal.

CREPS

Ars longa, vita brevis

14.1.0 La commission consultative s'est réunie le 21 février 1975 (cf. 9.2.3).

14.2.0 La création du CER, organe de décision, et l'acceptation de représentants d'associations au sein du Collège d'experts ont transformé ce dernier en organe de réflexion.

14.3.0 Les travaux de diverses commissions sont pratiquement achevés. Qu'en advient-il ?

Zone pilote de Rolle

Eppur, si muove

15.1.0 La SPV n'est pas représentée au sein du conseil de direction de cette zone, d'où nos difficultés à intervenir.

15.2.0 La SPV est par contre représentée dans les commissions cantonales chargées de l'établissement des horaires et des programmes.

15.3.0 Le comité cantonal veille à ce que se maintienne, à Rolle, l'esprit dans lequel la réforme y avait débuté, soit l'application du schéma B (école globale intégrée).

15.4.0 Le comité cantonal souhaite une représentation au conseil de direction de l'expérience de Rolle, dans l'intérêt même de celle-ci.

Zone pilote de Vevey

Mutatis mutandis

16.1.0 Depuis juin 1974, notre délégué au conseil de direction est Christian Cornamusaz qui a remplacé Ferdinand Perreaud ; les relations avec les enseignants de la zone sont aussi assurées par lui.

16.2.0 A fin 1974, les effectifs des deux volées étaient de : 25 classes de 4^e R (567 élèves) et 27 classes de 5^e R (621 élèves).

16.3.0 L'engagement des maîtres, encore volontaire, devient plus difficile au fur et à mesure que la proportion entre maîtres « réformés » et autres enseignants se modifie.

16.3.1 Le cahier des charges en zone de réforme comporte 29 heures, une réserve étant toutefois faite pour les enseignants secondaires. Pour ceux-ci, il s'élève à 25 heures.

16.3.2 Les maîtres de classe donnent en principe, tant en 4^e R qu'en 5^e R, les deux tiers des leçons de leur classe.

16.4.0 Actuellement, les niveaux n'existent ni en 4^e R, ni en 5^e R.

16.4.1 Les enseignants se sont réservés la possibilité d'introduire des niveaux en allemand dès la future volée de 5^e R.

16.4.2 La 6^e R comprendra certainement des niveaux en français, en mathématiques et en allemand.

16.5.0 Le comité cantonal souhaite que notre participation au conseil de direction continue à être efficace et ne devienne pas symbolique.

Réforme de l'école vaudoise

Res, non verba

17.1.0 Ce sujet a été une des grandes préoccupations du comité cantonal cette année. Nous nous sommes efforcés de l'aborder d'une façon très concrète.

17.2.0 Par l'intermédiaire d'un document de discussion à traiter dans le cadre des sections, l'ensemble des membres a été invité à confirmer ou infirmer les options défendues par les CC précédents.

17.3.0 Les réunions extraordinaires qui ont suivi se sont presque toujours déroulées avec la participation de deux membres du comité cantonal chargés d'apporter les compléments d'information nécessaires.

17.4.0 Un rapport de synthèse sera élaboré par une commission hors CC ; il servira de base de discussion au congrès extraordinaire prévu.

17.5.0 Une résolution présentée par le comité cantonal sera également proposée à cette occasion.

17.6.0 Rapport et résolution seront discutés et préavisés par la commission pédagogique et l'assemblée des délégués.

17.7.0 Un congrès, convoqué à l'extraordinaire à la demande de l'assemblée des délégués, fixera la position de la SPV à l'égard de la réforme. Il se déroulera le mercredi 26 mars 1975.

17.8.0 Un complément d'information à ce propos sera apporté oralement lors du congrès ordinaire de printemps.

Crêt-Bérard

Abusus non tollit usum

18.1.0 A Crêt-Bérard et Puidoux, du 21 au 23 octobre 1974, s'est déroulé, avec le succès habituel, le XVI^e Séminaire de la SPV.

18.2.0 Il y a 16 ans, faisant œuvre de pionnier, le CC d'alors organisa des cours de perfectionnement qui prirent une grande extension.

18.3.0 A partir de l'année longue, la mise sur pied par le département de nombreuses possibilités de formation continue a entraîné un choix d'une telle richesse que, et c'est bien normal, la fréquentation de nos séminaires a baissé. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

18.4.0 Le nombre d'heures de cours officiels auquel ils ont droit ne suffit pas à tous nos membres. L'ambiance particulière et le cadre incomparable de Crêt-Bérard attirent toujours des collègues désireux de joindre l'agréable à l'utile durant ces journées « volées » à des vacances d'automne déjà trop brèves. L'internat reste apprécié de certains.

18.5.0 Notre séminaire répond donc toujours à un besoin. Nous l'organise-

rons en 1975 sur le thème général : « Autrement... ».

Cours spéciaux de formation

Alea jacta est

19.1.0 Le cours pour enseignantes enfantines titulaires de brevets privés est arrivé à terme. Les brevets ont été délivrés le 11 décembre 1974. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouvelles collègues.

19.2.0 Le cours pour enseignantes enfantines titulaires de brevets primaires se terminera début juillet de cette année.

19.3.0 Le cours dit des « vocations tardives » pour l'enseignement primaire se déroule normalement ; signalons pourtant une diminution des effectifs initiaux.

19.4.0 La SPV, présente à leur organisation, participe à la commission de contrôle de tous ces cours. Nous pouvons nous estimer satisfaits des conditions d'équivalence et des exigences.

19.4.1 La SPV insiste pour que ces cours soient les derniers de ce genre ; une modification de la formation normale devrait en éviter la répétition.

Société pédagogique romande

Labor omnia vincit improbus

20.1.0 Le 8 juin 1974, la SPR se dotait de nouveaux statuts. Malgré l'acceptation de la plupart de ses amendements, la SPV ne pouvait les adopter par suite du mandat impératif imposé par le Congrès de printemps.

20.1.1 Le 5 octobre 1974, le Congrès extraordinaire de la SPV votait l'ensemble des nouveaux statuts SPR.

20.2.0 Durant l'hiver, des contacts ont été pris pour la création à Lausanne, dans le bâtiment de la SPV, d'un embryon de secrétariat ; c'est chose faite depuis le début de cette année.

20.3.0 Les 7, 8 et 9 novembre 1974 s'est déroulé, à Genève, le Congrès quadriennal de la SPR.

20.3.1 L'assemblée des délégués a désigné les membres vaudois du CC-SPR soit, outre le président SPV, M^{lle} Suzanne Ogay et M. Charles Jaccard (nouveau).

20.3.2 Lors de cette même assemblée, nous avons demandé que le Conseil fédéral, à l'instar de ce qui se passe avec les syndicats, prenne l'avis de la SPR sur le 2^e pilier et d'autres problèmes du même ordre, ceci par l'intermédiaire de KOSLO.

20.3.3 Notre collègue Jean-Jacques Maspéro de Genève a accepté une réélection à la présidence de la SPR ; nous l'en félicitons.

20.4.0 Le premier CC-SPR de 1975

a désigné son bureau. Le représentant de la SPV y est Charles Jaccard.

20.5.0 A notre collègue André-Georges Leresche, qui a dû quitter le CC-SPR pour des raisons professionnelles, vont tous nos remerciements pour l'activité qu'il y a déployée.

CIRCE

Adhuc sub iudice lis est

21.1.0 Une convocation de CIRCE I a été demandée pour que soit étudiée l'application des programmes romands des 4 premières années, leurs conséquences, les éventuels aménagements à y apporter.

21.2.0 Le délégué de la SPV à CIRCE II est notre collègue Paul Rochat de Juriens

21.2.1 Vaud a accepté, sous réserve de modification des structures cantonales, de participer aux travaux de CIRCE II qui prépare les programmes de 5^e et 6^e années.

21.2.2 Les programmes suivants ont déjà été discutés : mathématique, éducation musicale, écriture, gymnastique. La position SPV a été définie par le CC après préavis de la commission pédagogique.

Divers problèmes

Grammatici certant...

22.1.0 **Examens** : faut-il les supprimer ? les alléger ? en revoir le nombre, la forme ?

22.1.1 La commission pédagogique, questionnée à ce sujet, s'est prononcée pour un net allègement.

22.1.2 Une commission d'étude départementale, qui a déposé son rapport en ce début d'année, s'est aussi prononcée dans le même sens.

22.1.3 Cet objet est mis à l'ordre du jour de la commission consultative de l'enseignement depuis décembre 1974.

22.2.0 **Fiche de l'élève** : faut-il étatiser et généraliser une fiche de comportement des élèves ? Le CC s'y est opposé, même sous une forme administrative, étant donné son utilité douteuse et les risques très grands qu'elle fait courir à l'élève.

22.2.1 Remarquons que le parallèle fait avec les fiches « secondaires » est favorable à ce refus car, malgré son caractère obligatoire, elle n'est que peu utilisée hors Lausanne et souvent critiquée.

22.2.2 Les sections, ainsi que la commission pédagogique, ont unanimement refusé cette fiche.

22.2.3 Une enquête faite dans des conditions contestables par quelques inspecteurs auprès de 200 enseignants choisis et insuffisamment informés a toutefois apporté une réponse favorable ; nous lui décernons toute valeur.

22.3.0 **Perfectionnement** : faut-il espérer des changements l'année prochaine ? Nous sommes intervenus pour demander des cours décentralisés, des sujets utiles à la formation personnelle de l'enseignant à côté de ceux d'une application scolaire directe, la possibilité réelle offerte à chacun d'en profiter quel que soit le régime de ses vacances.

22.4.0 **Pléthore** : faut-il la craindre ? Si la proportion de renouvellement du corps enseignant primaire ne varie pas ces prochaines années (10 %), les risques de pléthore sont quasiment nuls dans l'im-médiat.

22.4.1 Le comité cantonal sera vigilant et demandera toute mesure en temps utile pour empêcher ce phénomène.

22.5.0 **Pédagogie institutionnelle** : le CC a répondu à la commission départementale chargée de cette étude, après préavis de la commission pédagogique. Il s'est notamment déclaré favorable à ces expériences, sous réserve de certaines garanties.

Conclusions

Non omnia possumus omnes

23.1.0 Si notre pouvoir était celui de la décision, si la décision relevait de notre seule action, des solutions définitives seraient le fait de 1975. Mais notre société n'a que celui de demander, de proposer !

23.2.0 Le comité cantonal remercie tous les collègues pour l'aide qu'ils lui ont apportée au cours de cette année ; il est

certain de pouvoir compter sur eux l'année prochaine aussi.

23.3.0 Le président remercie de leur dévouement ses collègues du comité ainsi que le secrétaire général qui ne ménage ni sa peine ni ses heures pour la SPV.

Lausanne, le 10 mars 1975.

Comité cantonal de la SPV :
Alain Künzi, président.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

PELLICULE ADHÉSIVE



FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P. A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Rapports financiers

I Caisse générale SPV

Exercice 1974

PERTES ET PROFITS (résumé)

	DOIT
Cotisations, abts à l'« Educateur », etc.	
Intérêts divers nets (././ droits de garde)	
Remboursement de l'impôt anticipé	
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du congrès et de l'école romande, délégués	113 405.40
Fédération	9 745.10
Impôts	297.20
Palmes	128.—
Contribution au Fonds de prévoyance	12 565.—
Cours de perfectionnement, etc.	1 435.25
Congrès, assemblées des délégués	7 465.75
Commissions SPV et subventions	5 966.95
Administration générale	22 847.20
Traitements, allocations, prestations sociales	64 010.85
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	24 135.80
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, papier, enveloppes, etc.	13 772.05
Amortissement sur mobilier et machines	100.—
Déficit de l'exercice	

275 874.55

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1974

	ACTIF
Caisse	6.84
Chèques postaux	53.24
Livrets de dépôts	35 918.20
Titres	30 000.—
Mobilier et machines	8 227.20
Débiteurs	2 060.—
Créanciers	
Fortune	
Fonds de réserve pour balance	
	76 265.48

II Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1974

PERTES ET PROFITS (résumé)

	DOIT
Versement de la caisse générale	
Intérêts divers	
Remboursement de l'impôt anticipé 1973	
Fondation Boissier	
Produit de l'immeuble « Sur Lac », net	
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	13 694.80
Allocations au décès	4 850.—
Secours, allocations aux orphelins, etc.	1 869.15
Impôts, émoluments	1 333.45
Administration	4 637.65
Assemblées et divers	1 516.10
Réserve pour réparations	4 500.—
Augmentation	5 257.15

37 658.30

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1974

	ACTIF
Caisse	—.—
Chèques postaux	15 837.29
Cédules	4 000.—
Titres	74 500.—
Livrets de dépôts	41 429.25
Immeuble et installations	319 725.30
Hypothèques	
Fonds d'entretien immeuble	
Fortune pour balance	

455 491.84

STATISTIQUES

En 1974, le secrétariat a enregistré :	
Mutations	1003
A savoir :	
Admissions	249
Démissions et décès	180
Changements d'état civil	86
Changements d'adresses	488
Au 1 ^{er} janvier 1975	
Membres actifs et associés ayant payé une cotisation en 1974	2970
Membres d'honneur et honoraires	821
	<i>Secrétariat général.</i>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES (Caisse générale)

La Commission de vérification des comptes de la **Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise** s'est réunie le mardi 4 mars 1975 à Lausanne.

Elle a procédé à la vérification minutieuse des pièces justificatives ; et, après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle remercie très vivement le caissier pour l'excellente tenue des livres et pour l'important travail fourni.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité cantonal ;
3. de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 4 mars 1975.

Les vérificateurs :

Jean Monnier Arlette Held Henri Zinder

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS (Fonds de prévoyance)

La Commission de vérification des comptes du **Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise** s'est réunie le mardi 4 mars 1975, à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifications de toutes les pièces justificatives ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier et son aide pour la tenue exemplaire de ses livres et la parfaite ordonnance de toutes les pièces ; elle les remercie de lui avoir donné les explications et les commentaires indispensables.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration ;
3. de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 4 mars 1975.

Les vérificateurs :

Jean Monnier Henri Zinder Arlette Held

Rapports du conseil d'administration du Fonds de prévoyance

1974

1. Immeuble

1.1. *Travaux.* A l'exception des travaux d'entretien usuels, aucune dépense n'est à signaler.

1.2. *Loyers.* Comme annoncé dans notre dernier rapport, ils ont été aménagés en cours d'année sans cesser pour autant d'être modérés.

1.3. *Locataires.* Aucun changement n'est intervenu, si ce n'est la reprise par la SPR d'un local du GRETI sis sous les combles.

1.4. *Impôts.* Le Fonds de prévoyance n'est soumis qu'à l'impôt immobilier. Il s'y est ajouté à nouveau, cette année, des émoluments dus au Registre du commerce pour l'inscription des nouveaux membres du conseil d'administration.

2. Ressources

2.1. *Immeuble.* Le relèvement des loyers est intervenu trop tard pour influencer notablement le rendement de l'immeuble ; il est légèrement supérieur à celui de l'an passé toutefois.

2.2. *Versement de la caisse générale.* La modicité de son accroissement est due à la quasi-stabilité du nombre des membres actifs de la Société pédagogique vaudoise en 1974.

2.3. *Intérêts.* Le renouvellement d'anciennes obligations arrivées à échéance, un modeste arbitrage, l'emploi d'une partie des sommes placées sur les livrets d'épargne et de dépôt en faveur de nouvelles souscriptions à un taux particulièrement favorable sont à l'origine des améliorations des postes « intérêts divers » et « remboursement de l'impôt anticipé ».

3. Prestations

3.1. *Aide aux malades.* Les membres actifs de la SPV dont le traitement subit une réduction du fait d'une maladie de longue durée ont droit à une aide du Fonds de prévoyance, versée spontanément en principe. Informez-vous, toutefois, des cas qui auraient échappé à notre vigilance. Le nombre des bénéficiaires s'est maintenu tout au long de l'année à un niveau normal, nettement supérieur néanmoins à celui de 1973 qui était exceptionnellement bas.

3.2. *Allocations au décès.* Leur nombre, trois, est dans la moyenne enregistrée depuis qu'existe cette prestation. L'augmentation de la somme totale résulte du relèvement des prestations décidé voici un an.

3.3. *Cédules.* Elles sont actuellement trois, en diminution de trois par rapport

à l'exercice précédent. Aucune nouvelle n'a été signée. Leur valeur accuse évidemment une baisse sensible. (Fr. 6650.—)

4. Cotisations

4.1. *Considérations générales.* Ainsi que nous le disions l'an dernier, les fluctuations des résultats financiers d'un fonds réunissant un nombre limité de participants et dont la ressource principale est le revenu d'un immeuble sont considérables. L'augmentation de la fortune, de Fr. 15 831.10 en 1973, n'est que de Fr. 5527.15 cette année.

4.2. *Cotisations.* La situation du Fonds de prévoyance n'en apparaît pas moins saine. Rien ne justifierait donc une modification de la cotisation, laquelle est de Fr. 5.—, minimum statutaire, depuis de nombreuses années.

5. Conclusions

5.1. *Rôle de l'immeuble.* Privé du revenu de l'immeuble, le Fonds de prévoyance aurait dû doubler la cotisation, ou peu s'en faut, pour pouvoir verser les prestations distribuées en 1974. Nos

prédécesseurs, qui voici quelque 23 ans achetèrent la maison locative qui est devenue le siège de la SPV, méritent toute notre gratitude pour leur sagacité et leur courage.

5.2. *Prestations au cours de l'année prochaine.* Les prestations statutaires adaptées en 1973 (aide aux malades) et 1974 (décès) ne devraient pas être modifiées dans l'immédiat. Le conseil d'administration accorde d'ailleurs volontiers, dans les cas dignes d'intérêt, un secours supplémentaire.

5.3. *Information.* Tous nos collègues connaissent-ils les activités du Fonds de prévoyance et leur droit à en bénéficier si besoin est ? Nous n'en sommes pas certains, aussi vous recommandons-nous d'en parler autour de vous, de nous signaler aussi les personnes à qui son intervention rendrait un service évident.

5.4. *En résumé.* Les différents secteurs du Fonds de prévoyance ont continué à jouer un rôle éminemment utile. C'est une garantie solide offerte à tous les membres actifs de la Société pédagogique vaudoise.

Lausanné, le 27 février 1975.

Conseil d'administration
du Fonds de prévoyance.

Rapports des commissions et délégations de la SPV

GRETI

Qu'est-ce que le GRETI ?

— Une association qui cherche à étudier et à développer toutes les possibilités d'action éducative par l'utilisation de la technologie, l'amélioration des relations enseignants-enseignés et l'adaptation des institutions, dans la perspective d'une éducation permanente.

— Un groupe créé en 1966 qui compte aujourd'hui près d'un millier de membres venant de l'enseignement, des centres de formation dans les entreprises et des milieux qui se consacrent à l'éducation des adultes.

— Un lieu de rencontre et d'échange d'expériences, une source permanente de documentation, un cadre de réflexion et de travail pour tous ceux qui sentent le besoin d'une vision prospective de l'éducation.

Que fait le GRETI ?

— Il prospecte les idées nouvelles dans l'enseignement ou la formation.

— Il informe ses membres par des journées d'étude.

— Il rassemble dans ses colloques des représentants de milieux différents, intéressés par l'étude d'un même problème.

— Il apporte des possibilités de formation pratique dans les séminaires qu'il organise.

— Il approfondit certains sujets en groupes de travail permanents.

— Il diffuse des informations.

— Il suscite la création, la mise au point et la diffusion de matériels d'enseignement.

— Il étudie la validité des méthodes techniques et matériels proposés pour la formation.

— Il aide les enseignants à assumer des tâches et des rôles nouveaux.

— Il travaille en liaison avec d'autres associations ou organismes et essaie de promouvoir une coordination romande, suisse et internationale.

Activité en 1974

Le Conseil du GRETI a vigoureusement réagi devant les périls qui le menaçaient. Il s'est organisé en groupes de travail, chaque membre du Conseil acceptant une responsabilité particulière, pour décharger le bureau.

Pour l'administrateur, M^{me} Gagnebin, ce soutien plus actif a été extrêmement précieux. Grâce à l'appui du Conseil, elle a pu faire face à toutes les exigences des multiples activités du GRETI, ceci malgré une réduction importante du personnel

de secrétariat et dans le cadre d'un budget restreint par rapport à l'année précédente.

Nouveaux statuts

Le Conseil du GRETI a rédigé de nouveaux statuts qui seront soumis à l'assemblée générale de février.

Objectifs

Le fonctionnement interne du GRETI étant ainsi assuré, des groupes de travail ont pu poursuivre les trois objectifs d'éducation permanente qui sont :

- les cours romands d'animateurs de formation ;
- le Congrès biennal romand pour le développement et l'éducation permanente ;
- l'Université pédagogique romande.

Université pédagogique romande

Si l'Université pédagogique romande s'est révélée, dans l'immédiat, irréalisable, les discussions que cette entreprise a suscitées ont aidé à préciser les conditions de succès d'autres projets.

Collaboration

La Fédération suisse pour l'éducation des adultes a admis le GRETI comme membre régional. La collaboration s'est développée avec la « Gesellschaft für Lehr- und Lernmethoden » et une série d'autres associations.

Nouveauté

Le Conseil du GRETI s'ouvrira bientôt à la participation féminine.

Radio-TV

De très bons contacts se sont instaurés entre divers collaborateurs de la radio et de la télévision et le GRETI.

Ensemble, ils préparent l'avenir, compte tenu des nouvelles grilles de programmes.

Séminaires d'été

Les séminaires pourront avoir lieu, désormais, à l'Institut international de Glion-sur-Montreux, école hôtelière de renommée mondiale, lieu adéquat pour le travail, suffisant pour le logement et 20 % moins onéreux que les Diablerets.

Colloques, séminaires et journées d'étude en 1974.

Février : Assemblée générale. Former des adultes. L'ordinateur dans l'enseignement.

Mars : L'intégration des moyens audiovisuels dans l'enseignement.

Avril : Pratique du jeu d'entreprises. Le fonctionnement d'une médiathèque.

Mai : Fondements d'une politique éducative intégrée. L'évaluation et ses problèmes. L'éducation permanente en pratique.

Juin : Les relations entre l'apprentissage de la langue maternelle et l'apprentissage d'une langue étrangère. Les tech-

niques d'auto-évaluation. Elytric, jeu pour l'apprentissage programmé des premières notions d'électricité. L'emploi du magnétophone dans l'enseignement. Introduction à l'informatique dans l'enseignement secondaire.

Juillet : Séminaires d'été.

Septembre : La formation professionnelle des adultes. Contribution des stratégies pédagogiques multimedia à l'apprentissage individuel des langues vivantes.

Octobre : Linguistique et mathématique. L'évaluation d'expériences pédagogiques.

Novembre : Une pédagogie de l'auto-éducation ?

Conclusion

En conclusion, on peut affirmer que le GRETI, bien que manquant de jeunes, d'enseignants primaires, de scientifiques et de ressortissants des cantons de Fribourg et du Valais, est un groupement bien vivant.

Ses problèmes sont nombreux mais pas insolubles.

Jeanlouis Mathys.

Assurance maladie et accidents

Collectivité SPV de la SVRSM

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les résultats financiers de l'exercice 1974 ne sont pas encore connus. On ne peut que faire des hypothèses fondées sur les trois premiers trimestres de l'année. Le déficit paraît relativement important. Les considérations qui suivent en donneront l'explication. Bornons-nous, pour l'instant, à quelques remarques de portée générale et statistique.

Effectif

1965 : 1471	1970 : 1862
1966 : 1600	1971 : 1930
1967 : 1677	1972 : 2006
1968 : 1757	1973 : 2127
1969 : 1800	1974 : 2228

La progression est réjouissante dans ce sens qu'elle assure un renouvellement constant, les jeunes classes d'enseignants contribuant à maintenir une moyenne d'âge intéressante du point de vue actuariel.

Un autre phénomène : la féminisation croissante des affiliés.

Effectif au 31.9.1974 :

Hommes	767
Femmes	1296
Enfants	64

La proportion des femmes est ainsi de 61 %, inverse de celle de la plupart des ensembles collectifs affiliés aux caisses maladie reconnues.

Evolution des frais thérapeutiques

Il devient banal de souligner la croissance continue des frais médicaux et pharmaceutiques. Deux chiffres l'illustrent de façon probante :

du 1.3.72 au 1.12.72 : 395 398 fr.

du 1.3.74 au 1.12.74 : 570 336 fr.

Alors que l'effectif a augmenté de 11 %, les frais de médecin, de pharmacien, et ambulatoires à l'hôpital se sont accrus de 44 % en 3 ans.

Hospitalisation

Là, il ne s'agit plus de croissance, mais d'explosion ! Deux exemples permettent de la mesurer. Il s'agit de deux hôpitaux nouvellement construits, ceux de Payerne et de Morges.

Coût de la journée de malade

en 1963 et 1975	1963	1975
Hôpital de Payerne (chambre commune)	Fr. 26.40	299.50
Hôpital de Morges (chambre commune)	Fr. 21.60	268.—
Augmentation :	1082 % !	

Ces chiffres donnent le vertige. La participation de l'Etat pour l'hospitalisation dans ces deux établissements étant de 74 fr. 80 par jour, ce sont les caisses maladie (donc les assurés) qui doivent augmenter leur contribution.

Pour les autres établissements hospitaliers signataires de la convention vaudoise, l'augmentation est, bien entendu, inférieure. Mais cela n'empêche pas que le forfait journalier moyen en chambre commune payé par les caisses à la Centrale d'encaissement a passé de 1971 à 1975 de 60 fr. par jour à 135 fr. Augmentation en 5 ans : 125 %. Si l'on y ajoute la participation personnelle du malade hospitalisé, depuis le 1.1.75, soit 10 fr. par jour, la progression est de 141 %. Précisons que cette contribution personnelle de 10 fr. n'est pas perçue pour les membres de la collectivité : c'est la SVRSM qui l'assume.

En résumé, on peut dire que dans aucun domaine (même pas le pétrolier), on se trouve devant une pareille escalade !

Bis repetita placent !

Rappelons quelques conseils afin d'éviter à nos assurés ennuis et contestations :

1. Les demandes de feuilles maladie doivent être faites par écrit au plus tard dans les trois jours qui suivent la première visite ou consultation. En cas de rendez-vous pris chez le médecin, faire les deux opérations en même temps. Ces demandes de feuilles maladie doivent être faites, **quel que soit le médecin consulté.**

2. Pour être prise en considération, la note d'honoraire d'un médecin dit « indépendant » doit être accompagnée de la feuille maladie de la caisse.

3. Le traitement terminé, la note d'hon-

noraires doit être envoyée au soussigné accompagnée de la feuille maladie. Inutile de joindre le récépissé postal, la caisse remboursant à l'assuré ce qui lui est dû, **au vu de la note acquittée ou non.**

4. Pour la chiropraxie et la maternité, des feuilles spéciales sont délivrées par le soussigné.

5. En cas de traitement ambulatoire à l'hôpital ou pour un séjour d'un ou plusieurs jours, demander également une feuille maladie.

6. Avant de s'aventurer dans une hospitalisation en privé (clinique ou chambre privée d'un hôpital) se renseigner sur le coût et sur les prestations de la caisse maladie. Le soussigné tient à disposition des assurés une notice donnant tous renseignements pour une assurance complémentaire en cas d'hospitalisation en privé.

Terminons par une note optimiste ! La collectivité SPV (qui a plus de 30 ans d'existence) a rendu, rend et rendra encore de signalés services à tous nos collègues frappés par la maladie, ceci pour un prix qui est sensiblement inférieur à celui que doivent assumer les membres individuels. C'est le fruit de la solidarité au sein de la SPV. Toujours plus nombreux sont ceux qui comprennent que l'union fait la force et que, dans le domaine de l'assurance maladie, il n'est qu'un principe valable : celui de la mutualité.

Fernand Petit.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Révision de la LCP

Voici une année, sous le titre « Révision de la LCP », le soussigné écrivait dans son rapport : ... « L'Assemblée des délégués n'a pas encore été saisie du projet... »

Or, dès le printemps 1974, la commission d'experts, présidée par M. Warnery, soumettait son avant-projet aux associations. La commission SPV des retraites et le CC se sont penchés sur ce document au cours de nombreuses séances. Les remarques, réflexions et propositions de la SPV ont fait l'objet d'une prise de position qui a été défendue auprès de la Fédération du personnel de l'Etat de Vaud.

Le projet définitif a été soumis à l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions en sa séance du 19 septembre 1974. Il a été admis par ladite assemblée qui, rappelons-le en passant, n'a qu'un rôle consultatif.

Il s'agit encore d'une révision partielle et provisoire alors que, de l'avis même des experts, notre loi mériterait un rajeunissement complet. Pourquoi donc cette demi-mesure ? Parce qu'une révision défi-

nitive dépend d'un facteur essentiel, le projet de loi fédérale sur le 2^e pilier. Or, la législation fédérale a du retard : on parle de son entrée en vigueur en 1977.

Dans l'impossibilité de présenter en automne 1974 une loi faisant liaison entre une législation fédérale encore en devenir et notre LCP, la commission d'experts s'est vue obligée de faire encore une loi provisoire. On a jugé indispensable, en particulier, de simplifier notre loi en supprimant le dépôt d'épargne. Sans entrer dans trop de détails, voici quelques-unes des conséquences des modifications décidées :

— Suppression de l'institution du dépôt d'épargne dès le 1.1.75.

— Régime spécial donnant droit aux déposants, au moment de la retraite, à une pension correspondant à leurs années d'assurance.

— Le motif de santé ne jouera plus aucun rôle ; il y aura transfert immédiat et sans réserve.

— Suppression de la règle du dépôt pour celui ou celle dont le conjoint est déjà assuré.

— Possibilité de rachat des années d'assurance pour les déposants qui le désirent.

Ces conséquences en amènent naturellement une autre pour les assurés qui « tirent la langue » en rachetant des années d'assurance pour obtenir 35 années obligatoires de cotisations.

Ces assurés pourront choisir entre :

- rachat intégral ;
- rachat partiel ;
- suspension du rachat.

Les deux dernières possibilités entraînent naturellement une diminution proportionnelle de la rente.

Rapport de gestion

Dans sa séance du 20 février 1975, l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a examiné et admis le rapport de gestion pour l'exercice 1973.

Un extrait de ce rapport parviendra à tous les affiliés dans les semaines à venir. Les membres de la SPV que cela intéresse y trouveront les renseignements relatifs au bilan, au compte de pertes et profits, aux prestations et cotisations ainsi qu'au mouvement des affiliés.

P. Duruz, Yverdon.

Institut Pestalozzi, Echichens

L'année écoulée (1974-1975) n'a été marquée par aucun fait saillant et nouveau en ce qui concerne la marche de l'internat et de l'école, si ce n'est :

— l'élection, à titre définitif, de M. A. Pidoux à la présidence ;

— la nomination, en lieu et place d'un directeur adjoint, d'un responsable pédagogique. Choisi en la personne de M. J.-P. Mora, il anime, en particulier, l'équipe des éducateurs. L'enseignement proprement dit reste placé sous l'autorité directe du directeur,

Le comité et son bureau, quant à eux, ont siégé à répétition reprises pour s'occuper entre autres, toujours, de projets de construction. Démarches, procédure, étude de plans se sont poursuivies à un rythme normal, semblent évoluer favorablement, permettant d'espérer que ces questions pourront être évoquées très concrètement l'an prochain.

L'« Educateur » N° 26 (1974) sous la plume de M. Mayor ayant relaté le déroulement de l'assemblée générale, le N° 6 (1975) ayant rappelé l'origine des liens qui unissent la SPV à l'Ecole Pestalozzi, vous nous permettrez de ne pas allonger.

Nous nous en voudrions cependant de conclure sans remercier tous ceux qui, dans l'institution, se dévouent à des enfants défavorisés et sans vous recommander l'œuvre qui nous tient à cœur.

Nicod Paul.

Croix-Rouge de la jeunesse

Composition de la commission

Président : M. D. Notter.

Trésorier : M. P. Aubert.

Secrétaire : M. R. Maillard.

Membres : M^{mes} et M^{lles} A. Cachin, G. Jaccard et S. Meylan, MM. A. Bouquet, J.-F. Ceppi, P.-A. Favez, B. Longchamp, V. Perret.

L'année 1974 fut marquée par le départ de la présidence de M. José Petitpierre : nous le remercions pour son immense dévouement et tout son travail durant les 10 années consacrées à la CRJ.

Un travail ardu et ingrat, celui d'élaborer de nouveaux statuts et règlements préoccupa la Commission CRJ en début d'année 1974.

Secourisme

Cet enseignement a été pris en charge par le DIP depuis 1973. Mais pour sensibiliser les jeunes à cette discipline et à l'aspect humanitaire qu'il comporte, un groupe de travail a été mis sur pied en vue d'organiser en 1975 le premier Tournoi scolaire vaudois de premiers secours : celui-ci se déroulera à Vevey le 31 mai 1975 et accueillera 24 groupes de différentes localités du canton.

A signaler la participation d'un groupe d'écoliers vaudois conduit par M. Mégevand au Tournoi national de premiers secours organisé à Berne les 30-31 mars 1974.

Sauvetage nautique

Le décompte se présente comme suit :

9 cours ont été donnés dans les localités suivantes : Lausanne, Morges, Orbe, Pully, Prilly et Yverdon.

166 élèves ont suivi ces cours soit 71 filles et 95 garçons.

144 élèves ont obtenu leur brevet soit 63 filles et 81 garçons.

Le cours de cadre organisé le 13 mai 1974 à la piscine de Mon-Repos, à Lausanne, a réuni 17 participants qui se sont déclarés satisfaits de cette rencontre et ont souhaité qu'elle se renouvelle. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer une nouvelle rencontre pour le début de l'année 1975, en février probablement. Il nous semble en effet important que cette activité se poursuive et soit si possible intensifiée.

Nous signalons aux moniteurs qui ont la chance d'avoir une piscine couverte à disposition qu'il est possible d'organiser des cours en hiver. Le secrétariat romand (021) 23 79 43 est toujours à votre service pour vous fournir tous les renseignements utiles et le matériel dont vous avez besoin.

Veillez nous annoncer les cours assez tôt et penser particulièrement à la question de l'assurance qui est prise en charge par la Croix-Rouge. Une formule d'inscription est à votre disposition. Nous remercions les moniteurs de leur précieuse collaboration.

Mimosa

Le produit de la vente en 1974 pour la Suisse romande : Fr. 395 760.80 dont Fr. 111 220.— pour le canton de Vaud.

La ristourne pour les Vaudois s'élève à Fr. 71 758.60 dont Fr. 29 668.28 confiés au fonds mimosa des écoles vaudoises, produit de 89 classes qui ont participé à cette action.

Un rappel : toute demande de fonds doit être adressée en temps opportun au président CRJ, Allinges 2, 1006 Lausanne. Le trésorier a distribué des fonds pour colonies, camps, cours de premiers secours, œuvres locales.

Cars de l'amitié

Ces 2 véhicules stationnés à Berne ont fortement été mis à contribution dans le canton de Vaud durant 46 jours au cours de l'année : cela représente 17 % de l'utilisation pour toute la Suisse.

Pharmacies

72 pharmacies ont été livrées par le secrétariat CRJ, rue du Midi 2, au prix de Fr. 39.— compte tenu d'une participation de la Croix-Rouge pour la diffusion des pharmacies dans les écoles.

Campagne expérimentale

« Nous avons besoin de sang »

Après un long travail nous avons mis

au point un programme d'enseignement ayant pour thème « le sang ». Il comprend toutes les données scientifiques que les élèves doivent connaître, mais il va plus loin encore en insistant sur l'importance du don du sang. Et les élèves, après la classe, de devenir de véritables « chasseurs de sang » auprès de leurs parents et de leurs connaissances ! Les résultats sont éloquentes : près de 350 nouveaux donneurs se sont inscrits pour une vingtaine de classes qui ont participé à cette campagne expérimentale. Ce n'est pas ce nombre qui est important, car il aurait certainement été possible, par d'autres moyens, de rassembler un tel nombre de donneurs avec moins d'efforts. Ce qui compte avant tout, c'est le fait que les jeunes et leurs parents, à travers l'enseignement des maîtres, ont été sensibilisés à cette question vitale. Il s'agissait avant tout de faire œuvre éducative. C'est là un des objectifs de la Croix-Rouge de la Jeunesse depuis ses origines. La 1^{re} prise de sang a eu lieu au Collège de la Croix d'Ouchy en présence des élèves et avec la collaboration des maîtres de classes le 12 décembre 1974, puis à Chexbres le 14 janvier 1975. Une équipe du service jeunesse de la TV a filmé les différentes phases de cette campagne et les résultats extrêmement positifs qui ont été enregistrés nous encouragent à une diffusion du matériel dans le canton de Vaud pour 1975.

Echanges internationaux

Pendant longtemps, les échanges d'albums entre les classes de divers pays ont constitué un des éléments essentiels du programme d'amitié internationale. L'intérêt pour cette forme d'échanges a considérablement diminué ces dernières années étant donné que les moyens d'information modernes permettent aux classes d'obtenir plus facilement des informations intéressantes sur les divers pays du monde entier. L'intérêt se porte davantage sur les échanges de personnes. C'est ainsi que, chaque année, plusieurs sociétés nationales organisent des camps de jeunesse internationaux. Notre pays lui-même met sur pied, chaque année, un camp d'information pour les futurs instituteurs à Gwatt. Il réunit des jeunes de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche qui ont la possibilité d'acquérir les notions indispensables de premiers secours, de soins au foyer ou de sauvetage nautique et d'échanger leurs idées sur les sujets les plus divers. Un camp semblable sera organisé cette année à Varazze, en Italie, pour des jeunes de Suisse romande, de Belgique et d'Italie. Chaque année, des jeunes Suisses ont également la possibilité d'assister à des rencontres internationales à l'étranger. Cette forme d'échanges correspond au besoin de contacts humains

et de voyages que les jeunes recherchent et sont un réel enrichissement pour tous les participants.

Un nouveau moyen d'échanges internationaux promis à un succès certain ! les cartes de vœux que vient de créer et de lancer le Service jeunesse de la Croix-Rouge suisse. Qu'on en juge : déjà plus de 1000 cartes ont été envoyées dans près de 70 pays différents par le secrétariat romand.

Le Secrétariat CRJ dirigé par M. Christe reste en tout temps à votre disposition à l'avenue du Midi 2, à Lausanne, tél. 23 79 43. A M. Christe, à mes collaborateurs bénévoles, j'adresse un chaleureux merci pour leur dévouement et leur travail qui permettent aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois buts de la CRJ : hygiène, entraide, compréhension et amitié internationale.

D. Notter.

Fournitures scolaires

Nous renvoyons les collègues qui s'intéressent au travail de notre commission à l'article qu'elle a publié dans l'« Educateur » N° 2 du 17.1.75 ; nous rappelons que nous étudierons toutes suggestions et les présenterons à l'Office cantonal des fournitures scolaires.

Pour la commission :

J.-L. Cornaz.

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Pour la première fois depuis 20 ans, le chiffre de vente des brochures a reculé : 1 069 345 brochures contre 1 183 409 l'an dernier. Mais les frais d'exploitation, eux, ont augmenté : 1 413 000 francs !

L'effort de diffusion est en légère progression : 51 titres nouveaux et 25 en réimpression. Au prix actuel, la brochure OSL reste un cadeau, vendu à un prix bien inférieur à son prix de revient ; les dons, les subsides et les subventions permettent d'équilibrer encore les comptes d'exploitation. Plus que jamais, cette œuvre doit pouvoir compter sur la bonne volonté de tous.

R. Curchod.

Publications pour la jeunesse

La soussignée a succédé, il y a quelque temps seulement, à Roland Curchod. Elle ne s'estime donc pas en mesure, cette année déjà, de donner un rapport aussi fouillé que ceux de son prédécesseur.

Elle doit cependant attirer l'attention de ses collègues sur la situation difficile du « Crapaud à lunettes » depuis l'appa-

rition, patronné par un grand quotidien, de « Yakari ». Cette publication bénéficie, en plus, de la notoriété du rédacteur, responsable précédemment des journaux édités par Pro Juventute.

Au Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), comme à la commission de rédaction, des projets de réorganisation sont activement menés.

H. Gilliard.

Pro familia

Il nous semble opportun de signaler que Pro Familia a pris sa place parmi les institutions qui ont dépassé la cinquantaine. Dans son rapport annuel 1974, le président A. Schaffner rappelait qu'au moment de la fondation de Pro Familia en 1923, les familles avaient d'énormes difficultés économiques et que l'art. 1^{er} des statuts indiquait : « La Ligue a pour but la protection de la famille au point de vue économique, morale et sanitaire, par tous les moyens opportuns ». Et il ajoutait : « Ce but sera maintenu. »

Faisant un parallèle avec l'année 1974, « c'est peut-être contre un excès de matérialisme qu'il faudrait la protéger aujourd'hui, car il s'agit plutôt maintenant d'un problème moral et éducatif. Le problème moral des familles tient surtout aux relations entre les parents et les enfants, plus particulièrement les adolescents. La cohésion de la famille moderne est mise à rude épreuve. L'anarchie empoisonne l'existence des uns et des autres. Un minimum de fermeté est la condition d'un minimum de sécurité. La vocation de la famille est de donner cette sécurité. Quant à la protection sanitaire, il semble qu'on soit en train d'atteindre un sommet, du moins sur le plan de la théorie. »

Qu'il nous suffise de relever les activités du Centre médico-social, du planning familial, de la section prévention de la drogue, de la consultation de budgets familiaux, du service social de justice, de l'activité de la commission des « mères-gardiennes » pour se faire une idée de l'ampleur de la tâche que s'est fixée Pro Familia.

Qu'en est-il de l'activité de la commission Robinson dont nous avons parlé l'an dernier, dans notre rapport ?

Rappelons rapidement l'objet de cette commission. Constatant que d'année en année, les espaces verts, les places de jeux, les terrains sur lesquels les enfants pouvaient encore se battre se rétrécissaient, disparaissaient même au profit de la construction — certaines forêts, classées réserve intégrale, en dehors de sentiers étroits, excluent tout passage et jeux — constatant que la chaussée devenait bientôt la seule place de jeu, un père de famille, M. Treyvaud, s'adressa à Pro

Familia. En collaboration avec Pro Juventute, la commission œuvre depuis plus de deux ans. Réunissant diverses personnalités du canton, prenant contact avec les municipalités de plusieurs communes, la commission Robinson s'est efforcée de faire partager ses préoccupations.

En Suisse romande, la Vallée de la Jeunesse, à Lausanne, le terrain du Signal de Bougy, le parc Robinson du Lignon, à Genève, au bord du Rhône, présentent, sous différents aspects, l'utilisation d'espaces verts que la commission Robinson s'efforce de susciter.

Un montage audio-visuel « Viens dans ma cabane », sur les places de jeux Robinson vient d'être réalisé par une équipe de jeunes et de parents, à la demande de Pro Familia et Pro Juventute, avec la collaboration du Centre de loisirs de Renens. Ce montage est à disposition de ceux qui désireraient organiser une place de jeux Robinson.

Ed. Paillard.

Commission disciplinaire

Cette commission ne s'est pas réunie en 1974.

G. Bovay.

Centrale de documentation scolaire

En 1973, la commission a pris congé de deux collaborateurs dont nous avons souvent rappelé les mérites : M. Emile Maendly, chef du service des prêts, a concouru à l'efficacité de la Centrale, tandis que M. Jean Pache, responsable de la préparation et de l'entretien du matériel, s'est efforcé de prolonger la durée d'objets coûteux et souvent difficiles à remplacer. Nous souhaitons à tous deux une longue et heureuse retraite.

Pour les remplacer, le Département a désigné M. Michel Monnier, un collègue qui a dû renoncer à l'enseignement pour raisons de santé. Entré en fonctions en automne 1974, il s'est immédiatement révélé comme un parfait collaborateur : dévoué, connaissant les besoins de l'école, accueillant et aimable, il saura œuvrer efficacement pour que la Centrale se maintienne comme l'un des meilleurs instruments de travail dont l'Ecole vaudoise dispose aujourd'hui. En outre, M. Georges Dovat, instituteur retraité, travaillant à mi-temps, remplace M. Jean Pache. Son habileté, son savoir-faire et son amabilité en font un collaborateur extrêmement précieux.

Ainsi épaulé, M. André Moret, directeur, a pu donner une nouvelle impulsion à l'activité de la Centrale, comme en témoignent les chiffres suivants :

13 761 colis expédiés, contre 9472 en 1973 ; les bandes magnétiques et cassettes connaissent en particulier une faveur réjouissante : 1397 prêts, contre 516 l'an dernier. Les acquisitions nouvelles compensent largement les objets éliminés. A l'inventaire, la Centrale dispose de 18 912 articles, soit 10 859 tableaux, 2474 séries de diapositives, 2806 films fixes, 1241 livres, 694 vues sur papier et fiches, 838 bandes magnétiques et cassettes.

La commission apprécie donc hautement la compétence et le dévouement de notre collègue André Moret : elle le félicite et le remercie pour son travail.

J.-J. Desponds.

Commission de la radio scolaire

La commission vaudoise de la radio scolaire, présidée par M. Gerbex, responsable des moyens audio-visuels, a siégé deux fois en 1974, au printemps et en automne.

La commission a traité en outre les points suivants :

- feuillets de documentation ;
- contenu type des émissions radio scolaires, en comparaison des TV scolaires ;
- conseiller pédagogique dans le domaine de la radio ;
- projets de programmes 1974-1975 ;
- séminaires sur la radio scolaire dans les cours de perfectionnement.

La commission espère que, grâce à M. Gerbex, spécialiste en la matière, elle saura faire entendre et respecter ses opinions auprès de la commission régionale.

R. Bessire.

Commission d'achats

Le but de cette commission est d'offrir aux membres de la SPV des conditions d'achats particulièrement favorables.

La commission vient de se réorganiser de la manière suivante :

1. Présidente : H. Gilliard.
2. Membres : M.-L. Miéville, M. Bertholet, A. Bory, P. Nicod.

Une action « machines à café » a été faite à Noël et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, une action de Pâques est en préparation.

La commission espère ainsi satisfaire, une fois ou l'autre, les vœux aussi divers que nombreux de tous nos collègues.

H. Gilliard.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65.

Les professions paramédicales et sociales

Pour ceux et celles qui désirent mettre au service des autres leurs qualités de cœur et leurs dons pratiques, les écoles paramédicales et sociales offrent un choix varié de professions telles que :

- infirmière et infirmier en soins généraux, en psychiatrie, en santé publique ;
- infirmière en hygiène maternelle et pédiatrie, sage-femme, nurse, aide familiale ;
- jardinière d'enfants, éducatrice maternelle, éducatrice et éducateur spécialisé ;
- infirmière et infirmier assistant, aide hospitalière ;
- assistante et assistant technique en radiologie ;
- laborantine et laborantin médical, employée et employé de laboratoire ;
- diététicienne, cuisinière et cuisinier diététicien ;
- physiothérapeute, orthopédiste, pédicure ;
- ergothérapeute, orthophoniste ;
- orthoptiste, opticien-lunetier ;
- assistante et assistant social, animatrice et animateur de loisirs ;
- droguiste, préparatrice et préparateur en pharmacie, aide en pharmacie ;
- aide en médecine dentaire, technicienne et technicien pour dentistes, hygiéniste dentaire ;
- secrétaire-assistante de médecin.

Tous renseignements et documentation peuvent être demandés au **Service de la santé publique du canton de Vaud.**

BUREAU D'INFORMATION POUR LES PROFESSIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

Rue Cité-Devant 11 - 1000 LAUSANNE - Tél. (021) 20 34 81
Prière de prendre rendez-vous par téléphone

Instituteurs, professeurs,

désirez-vous décorer votre classe sans frais ? Nous avons une cinquantaine de cartes en RELIEF, format env. 80 × 100 cm représentant d'une part LE MASSIF DU MONT-BLANC et d'autre part LE GOLFE DU LION, que nous serions disposés à céder gratuitement afin de gagner de la place.

Veillez vous adresser à :

Librairie en gros

J. MUHLETHALER

Rue du Simplon 5

1211 Genève 6

Tél. (022) 36 44 52.

Ces cartes sont à prendre si possible à notre adresse, l'emballage étant un peu compliqué.

Invitation au corps enseignant

Exposition pédagogique

matériel didactique, jeux et jouets éducatifs, ouvrages scolaires, parascolaires et pédagogiques pour les classes primaires et enfantines avec animation

Salle de paroisse

Sainte-Thérèse

Rue St-Thérèse 1

Quartier Jura

Fribourg

16 et 17 avril 1975

Ouverture : 9 h. - 21 h.

Entrée libre

Classiques Hachette, Paris - De Boeck, Bruxelles - Dessart, Bruxelles - Duculot, Gembloux - Ecole des loisirs, Paris - Gamma, Tournai - Payot, Lausanne - Payot, Paris - Société de recherche appliquée à l'éducation, Paris, etc. - Organisation, Diffusion Payot, Lausanne - Arlequin, Lausanne.

Effectif moyen : + 2 ? Nombre de classes : - 75 ?

Lors de l'assemblée du 10 mars 1975 les membres de la SPG ont chargé le comité d'écrire une lettre aux députés, aux partis politiques et aux journaux.

Cette lettre a été envoyée le 17 mars. Vous en trouverez copie ci-dessous.

Nous rappelons que les membres de la SPG se sont engagés :

- à contacter toute personne pouvant être intéressée par ces problèmes ;
- à signaler au comité toute information concernant les effectifs.

P. Dunner.

En effet, le nombre d'enfants scolarisés étant en diminution, il est possible d'abaisser les effectifs en gardant le même nombre d'enseignants.

Situation actuelle et situation prévue par la Direction de l'enseignement primaire pour les prochaines années :

Genève, le 17 mars 1975.		Classes enfantines	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne		
		1973	10 778	442	24,38		
A Mesdames et Messieurs		1974	10 800	451	23,94		
— les députés,		1975	10 905	454	24		
— les responsables des partis politiques,		1976	10 996	458	24		
— les membres de la Conférence de l'instruction publique,		1977	10 987	458	24		
— les présidents des associations de parents,		1978	10 792	450	24		
— les rédacteurs des journaux.		Classes primaires					
		1973	20 786	809	25,69		
Madame, Monsieur,		1974	20 997	824	25,48		
		1975	20 646	810	25,5		
		1976	20 159	791	25,5		
		1977	19 601	769	25,5		
		1978	19 116	750	25,5		
		Classes spécialisées					
		1973	1 338	136 (138) *	9,83		
		1974	1 313	142 (155)	9,24		
		1975	1 293	142 (159)	9,10		
		1976	1 277	143 (160)	8,93		
		1977	1 254	144 (161)	8,70		
		1978	1 226	145 (162)	8,45		
		* Nombre d'enseignants.					
		Nombre total de classes :					
		1973	1974	1975	1976	1977	1978
enf.		442	451	454	458	458	450
prim.		809	824	810	791	769	750
spéc.		136	142	142	143	144	145
total		1 387	1 417	1 406	1 392	1 371	1 345

C'est avec une grande attention que nous avons suivi les débats du Grand Conseil et les prises de position des différents partis politiques concernant le budget de l'Etat de Genève pour l'année 1975.

Etant donné les circonstances économiques, nous comprenons le souci de chacun d'éviter toute dépense superflue et toute augmentation du nombre des fonctionnaires. Cependant, lorsque certains groupes parlent, par exemple, d'augmenter de deux élèves l'effectif moyen de nos classes, nous ne pouvons taire notre inquiétude.

Les membres de la Société pédagogique genevoise, association qui regroupe plus de 800 enseignants primaires et enfantins de notre canton, réunis en assemblée générale le 10 mars 1975, ont voté à l'unanimité une résolution qui, non seulement s'oppose à toute augmentation d'effectif, mais demande aussi que le Département de l'instruction publique poursuive sa politique de diminution du nombre d'élèves par classe.

Vous trouverez en annexe cette résolution : nous voudrions y apporter les quelques informations suivantes :

1. Diminuer les effectifs sans augmenter le nombre de postes ou le budget

La diminution légère et progressive des effectifs moyens peut se poursuivre, sans augmenter le nombre d'enseignants primaires et enfantins et sans, en conséquence, augmenter le budget de l'enseignement primaire.

On constate donc que la Direction de l'enseignement primaire envisage de fermer 72 classes jusqu'en 1978.

Nous ne pouvons accepter une telle proposition ; nous demandons au contraire le maintien du nombre actuel de postes d'enseignants, condition indispensable à une évolution de notre école vers un enseignement équitable pour tous les élèves.

Pour que cette évolution puisse se faire dans les meilleures conditions, nous étions décidés à demander une diminution plus rapide des effectifs. Cependant, pour tenir compte des circonstances actuelles, nous ne demandons que le blocage du nombre des postes.

2. Le budget de l'enseignement primaire est un budget « raisonnable »

Le budget de l'enseignement primaire, qui s'élève actuellement à 78 millions de francs représente :

22 % du budget du Département de l'instruction publique

alors que nous accueillons dans nos classes

54 % des élèves.

3. Admission aux études pédagogiques

La diminution du nombre de classes poserait de graves problèmes de débouchés professionnels aux jeunes qui obtiennent actuellement leur maturité. On ne pourrait accueillir cet automne que 75 candidats aux études pédagogiques

(soit près de la moitié seulement des admissions de l'an dernier).

Entrée Brevets

en	en	enf.	prim.	spéc.	total
1972	1975	35	56	4	95
1973	1976	42	65	8	118
1974	1977	45	75	16	136
1975	1978	29	35	10	74

De plus il faudrait, en 1977, demander à plus de 20 suppléants stabilisés de renoncer à leurs classes pour aller travailler au service des remplacements.

4. Effectifs moyens et effectifs réels des classes

Les effectifs moyens actuels (au 15.1.1975) sont les suivants :

— classes enfantines	23,94 élèves
— classes primaires	25,48 élèves
— classes spécialisées	9,24 élèves

On compte actuellement 1417 classes qui se répartissent comme suit :

- 1091 classes à 1 degré
- 148 classes à 2 degrés
- 28 classes à 3 degrés
- 5 classes à 4 degrés
- 142 classes spécialisées
- 3 classes climatiques

Dans les classes enfantines, on compte :

- 1 classe à 31 élèves
- 7 classes à 30 élèves
- 16 classes à 29 élèves
- 25 classes à 28 élèves
- 39 classes à 27 élèves
- 57 classes à 26 élèves
- 72 classes à 25 élèves

- 55 classes à 24 élèves
- 46 classes à 23 élèves
- 44 classes à 22 élèves
- 27 classes à 21 élèves
- 26 classes à 20 élèves
- 15 classes à 19 élèves
- 8 classes à 18 élèves
- 6 classes à 17 élèves
- 3 classes à 16 élèves
- 1 classe à 15 élèves
- 1 classe à 14 élèves
- 1 classe à 13 élèves
- 1 classe à 11 élèves
- la moitié des classes comptent 25 élèves ou davantage ;
- 34 classes à 2 degrés comptent 25 élèves ou davantage ;
- 4 classes à 3 degrés comptent plus de 25 élèves.

Dans les classes primaires, on compte :

- 4 classes à 32 élèves
- 12 classes à 31 élèves
- 18 classes à 30 élèves
- 65 classes à 29 élèves
- 108 classes à 28 élèves
- 128 classes à 27 élèves
- 120 classes à 26 élèves

- 116 classes à 25 élèves
- 88 classes à 24 élèves
- 54 classes à 23 élèves
- 35 classes à 22 élèves

- 28 classes à 21 élèves
- 13 classes à 20 élèves
- 13 classes à 19 élèves
- 10 classes à 18 élèves
- 2 classes à 17 élèves
- 1 classe à 16 élèves
- 3 classes à 15 élèves
- 3 classes à 14 élèves
- 1 classe à 13 élèves

- la moitié des classes comptent 26 élèves et davantage ;
- 4 classes à 2 degrés comptent 30, 31 ou 32 élèves ;
- 29 classes à 2 degrés comptent entre 25 et 29 élèves.

On peut encore ajouter les deux remarques suivantes :

- si on augmentait de deux unités l'effectif moyen des classes, on aurait à Genève, l'année prochaine, une classe primaire sur quatre qui compterait 30 élèves ou davantage ;
- toute augmentation de l'effectif moyen touche plus fortement les écoles de ville ou des régions suburbaines. En effet, en campagne, les classes à petits effectifs restent et font baisser la moyenne.

Nous voudrions enfin rappeler quelques motifs qui amènent, tant l'autorité scolaire que les enseignants à demander une diminution de l'effectif des classes.

L'école doit donner la possibilité à chaque enfant d'exprimer, de valoriser toutes ses capacités. Elle doit donc modifier ses méthodes et ses techniques ; elle introduit le travail individualisé ou par groupes.

L'attitude pédagogique elle aussi change. Il ne s'agit plus seulement de transmettre des connaissances ; il faut « apprendre à apprendre », « apprendre à être ».

L'enfant lui-même évolue ; l'école n'est plus pour lui le centre du monde. Il est interpellé par les moyens de communication sociale, il reçoit un grand nombre d'informations qu'il a souvent de la peine à classer ou à assimiler.

C'est dans cet esprit d'attention toujours plus grand au développement de l'enfant qu'ont travaillé les promoteurs de l'école romande. Il serait regrettable que tous les efforts investis soient annihilés au moment où nous touchons au but.

C'est pour toutes ces raisons que les enseignants primaires et enfantins genevois vous invitent à défendre un budget qualitatif, et non seulement quantitatif, pour le Département de l'instruction publique. Notre école genevoise a besoin de votre appui pour poursuivre son développement harmonieux et indispensable. Le problème est en réalité celui des enfants qui nous sont confiés : ce sont eux qui, les premiers, pâtiraient de con-

ditions de travail qui se détérioreraient.

Nous vous remercions vivement de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre. Nous savons qu'elle ne pourra pas vous apporter tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin ; aussi sommes-nous à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire, ou pour vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Société
pédagogique genevoise

le président :

P. Dunner.

(Tél. 44 82 30 ou 34 67 08)

Effectif des classes

RÉSOLUTION

Réunis en assemblée générale le 10 mars 1975, les membres de la Société pédagogique genevoise,

considérant que :

— l'école doit s'efforcer d'apporter des chances aussi égales que possible à tous les enfants,

— une attention particulière doit être en conséquence portée à chacun d'entre eux en organisant un travail soit individualisé, soit par groupe,

— le dépistage des difficultés scolaires et les interventions pour y remédier nécessitent une observation continue et soutenue,

— « apprendre à apprendre » exige plus de temps et de disponibilité de la part du maître,

— le contenu des disciplines et les techniques pédagogiques en pleine évolution nécessitent une adaptation et un recyclage continu du corps enseignant ;

se référant aux thèses contenues

— le rapport de la Société pédagogique romande : « L'École : perspectives nouvelles » (novembre 1974),

— le rapport de la Société pédagogique genevoise : « Un moment clé de la scolarité » ;

refuseront toute augmentation de la moyenne des effectifs par classe,

poursuivront, au contraire, leurs efforts pour obtenir une diminution des effectifs par classe,

demandent au Département de l'instruction publique de défendre un budget non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif des divers secteurs de l'enseignement,

s'engagent à porter attention à toutes les modifications d'effectifs prévues ou proposées pour la rentrée 1975.

Prix

Lors de l'assemblée générale du 10 mars 1975, **considérant** que les prix sont attribués de manière arbitraire ; qu'ils récompensent certaines qualités et en ignorent d'autres, selon des critères difficiles à juger ; qu'ils appartiennent au contestable mécanisme pédagogique de la récompense et de la punition ; qu'ils assignent à l'école un objectif bien défini : distinguer les élèves ; qu'ils peuvent, par l'aspect spectaculaire de leur attribution, contribuer à éloigner certaines familles de l'école, **constatant** que Genève est le seul canton suisse connaissant encore le système des prix,

les membres de la SPG ont voté une résolution demandant la **SUPPRESSION DES PRIX** décernés en fin d'année.

Les membres de la SPG ont cependant tenu à manifester nettement leur attachement à la fête dite « des promotions ». Cette fête qui est, avant tout, la **fête des enfants** devra être redéfinie, dans chaque commune, en collaboration entre les autorités municipales et le corps enseignant.

P. Dunner.

SPG

Deux dates à retenir :

— **22 avril**, à 20 heures, assemblée générale.

— **21 mai**, à 17 heures, assemblée administrative annuelle.

Le comité.

Chroniques syndicales

Réponse provisoire — et, peut-être, définitive — à un monsieur qui n'a aucun sens de l'humour.

Dans deux chroniques récentes, l'une genevoise, l'autre romande (cf « Educateur » du 15.2.1975), il a été question, sur le mode PLAISANT, du « manifeste » conjoncturel d'un grand parti bourgeois et genevois. Rien de plus normal puisque ce texte dense, fruit d'une longue méditation sur la crise, attirait notamment l'attention du bon peuple (genevois, mais tôt ou tard le problème deviendra romand) sur le **NOMBRE ÉLEVÉ DES FONCTIONNAIRES**, et sur le **COÛT ÉLEVÉ DE L'INDEXATION** (rétroactive) de LEURS SALAIRES,

L'argument est tellement éculé (il s'agit d'une variété du fameux réflexe de Pavlov) qu'il n'a plus rien de drôle. Néanmoins, c'est avec le sourire indulgent des salariés blasés que nous avons évoqué cet épiphénomène de la crise. M. Airzède nous répond, indirectement, par le canal du journal « Le Genevois ». Le drame, c'est qu'il se prend au sérieux, et croit devoir se livrer à une introspection fouillée pour interpréter notre attitude (« Un homme se penche sur son passé... ») Drapé dans la toge du civisme, du paternalisme et (mais oui !) de la pédagogie, M. Airzède nous reproche notamment d'avoir mal lu le document dont ses amis ont accouché. En fait de lecture, nous conseillerions volontiers à notre honorable contradicteur de se relire attentivement ; il y a en effet dans son papier, au paragraphe quatrième, une splendide « phrase en suspens » qui ferait les délices d'un rhétoricien. Vous voyez bien que nous ne lisons pas si mal !

Allons-nous reprendre le fond du problème ? Est-ce vraiment utile ? Sur ce point, nous hésitons, balançons et oscillons entre le oui et le non, avec également une légère tendance vers le « oui mais... » (pas avec n'importe qui, s'il faut tout dire).

En attendant, nous proposons à nos collègues — et à M. Airzède, si cela l'intéresse — un petit article paru dans le journal « Le Courrier » du 21 février 1975, et signé SF (que nous ne connaissons pas, mais qui ne verra sans doute nul inconvénient à ce que nous le citions). Cet article nous plaît par son objectivité ; il n'escamote pas (cf paragraphe septième, « Longtemps à la traîne... ») un argument essentiel à notre sens, mais que M. Airzède, lui, a soigneusement évité dans sa pesante, paternaliste et psychologisante chronique du « Genevois ».

GR.

Les fonctionnaires, ces mal-aimés !

Au cours des dernières semaines, les discussions abondantes relatives au budget de l'Etat de Genève ont montré à l'évidence que malaise il y a entre les pouvoirs exécutif et législatif de la république.

Un des thèmes favoris, repris par les partis en chœur, c'est le contrôle de gestion de l'Etat. Généralement considéré comme le remède miracle pour étancher la grande soif de capitaux des pouvoirs publics, ce contrôle de gestion devrait limiter fortement les dépenses et mettre de l'ordre dans les départements. Pour

étayer ces affirmations, de nombreux exemples d'excès sont avancés. Pas toujours avec suffisamment de précisions, on s'en prend à tel ou tel service qui « pourrait » faire des économies s'il « savait » gérer judicieusement ses affaires.

Inévitablement, les donneurs de bons conseils en sont venus à traiter de la qualification du personnel de l'administration. De là à franchir la marche suivante et à trouver le nombre des fonctionnaires trop élevé, trop payé et mal occupé, il n'y avait qu'un petit pas facile à faire. Le Parti radical par la motion Revaclier demande une stabilisation immédiate du nombre et même par de savants calculs une régression de celui-ci. Les libéraux sont moins catégoriques alors que les démocrates-chrétiens ont recensé 250 postes libres qu'il ne faudrait pas repourvoir. La gauche pour sa part se tient avec prudence à l'écart.

L'indexation automatique des salaires fait aussi l'objet d'attaques qui ne relèvent pas toutes d'honnêteté intellectuelle.

Mais alors qu'ils sont plus de 18 000 à servir l'Etat et que la presque totalité de ceux-ci sont des électeurs, a-t-on cherché à connaître leur point de vue sur le sujet ?

Apparemment non, car il est peu probable qu'ils accepteraient ces attaques sans réaction.

Longtemps à la traîne des salaires de l'industrie privée, les ressources des fonctionnaires se sont lentement améliorées. Aujourd'hui, les salaires peuvent être comparés, ce qui n'est que justice. Que de patientes et longues négociations n'a-t-il pas fallu pour en arriver là.

C'est alors que par la suite d'une récession, qui pour être préoccupante n'a rien d'alarmante, que tout le travail d'évaluation (parfois réévaluation) de la fonction publique est remis en cause. (Les résultats ne sont pas encore connus.)

C'est précisément une série de réactions d'employés de l'Etat face aux prises de position des partis, qui nous a inspiré ces quelques lignes. On peut les résumer ainsi :

« Faut-il que nos dirigeants politiques soient inconscients pour attaquer aussi systématiquement les employés de l'Etat, alors qu'ils rivalisent d'astuces pour confier lors de chaque séance qu'ils tiennent de nouvelles tâches à l'Exécutif ? »

Il semble bien que c'est là que se situe le vrai problème.

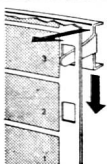
S. F.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 82 57

Bauer ne construit pas des prrrrojecteurs.

Avec les projecteurs 16 mm P6 de Bauer on entend le son sans le bruit de l'appareil. Ceci parce qu'un nouveau système de griffe décompose l'entraînement de la pellicule en 5 phases par image:

1.



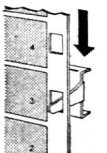
La griffe est introduite exactement dans la perforation. Elle ne bouge pratiquement pas en hauteur et arrive donc en douceur sur le bord de la perforation (la première source de bruit est ainsi éliminée).

2.

Ensuite la griffe est accélérée régulièrement jusqu'à la vitesse maximale. Elle a du reste 4 dents pour ménager la pellicule. Même si celle-ci est défectueuse, l'entraînement se fait sans encombres.



3.

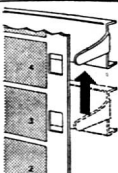


La griffe freine progressivement la pellicule jusqu'au stop. Il n'y a donc pas d'arrêt brusque, ce qui permet d'éviter le bruit d'un choc (et garantit également la fixité optimale de l'image).

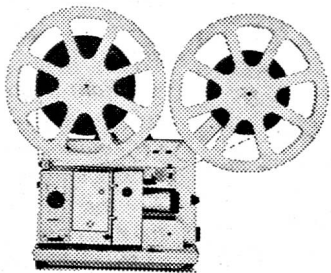
4.

La griffe se soulève légèrement du bord de la perforation et s'en retire au moment où la pellicule est à l'arrêt. C'est alors qu'a lieu la projection de l'image.

5.



La griffe revient à la position initiale, et le processus se répète 18 ou 24 fois de suite à la seconde selon la cadence. En éliminant autant de fois les trépidations désagréables bien que la pellicule soit entraînée dans un rapport optimal de 1:6,9.



Les projecteurs P6 de Bauer ont un fonctionnement silencieux. Leur amplificateurs sont de haute qualité, leur puissance lumineuse élevée et leur maniement extrêmement pratique. Pour en voir et en entendre plus, demandez-nous une démonstration sans engagement et appelez le numéro 01/429442.

BAUER

Gruppe BOSCH

KLÖTI WILDY

Comité central

Entretien DIP/CC

Il aura lieu le vendredi 26 mars à Môtier. Nous aurons l'occasion :

— de préciser le point de vue de la SPN quant à l'expérience au niveau 5-6 élaborée dans le cadre des activités de la commission « Structure et contenu du degré six ». Nous sommes favorables à une expérience où les élèves seraient confiés à des instituteurs de l'enseignement secondaire. Les élèves choisis pour cette expérience ne devraient pas être orientés en 5^e année mais au cours de cette sixième année seulement et ces élèves jouiraient des mêmes avantages (soutien) que leurs camarades des sections S et C ;

— de demander que l'on n'augmente pas l'effectif des classes, ceci dans l'intérêt des élèves ; les mesures d'économie ne devraient pas porter atteinte à la qualité de l'école ;

— de rappeler que notre salaire doit conserver son pouvoir d'achat et être réadapté équitablement. Nous souhaitons être associés à tout projet de mesure touchant ce problème. Nous espérons de même que le plein emploi soit maintenu ainsi que la garantie de l'emploi ;

— de demander où en sont les travaux du DIP au sujet du principe de base « à travail égal salaire égal » complété peut-être d'un troisième facteur « retraite égale » (tant financièrement que dans le temps) ;

— de nous renseigner au sujet de l'introduction des math. modernes : le dosage math. moderne/math. traditionnelle, la place que ces deux disciplines occupent dans le plan de travail hebdomadaire nous incitent à penser que peu à peu les objectifs deviennent imprécis. A-t-on analysé — s'ils nous sont connus — les résultats des expériences similaires organisées dans les autres pays d'Europe ? Nos élèves seront-ils prêts ou préparés au moment d'entrer dans les écoles de métiers dont les exigences sont différentes d'un gymnase ou d'une école de commerce ?

— de proposer certaines économies dans la répartition du matériel scolaire : au moment de la commande annuelle de matériel, ne pourrait-on pas envisager qu'un maître « dépasse » (avec mesure) certaines normes maximums dès le moment où il diminue d'autres postes ? Une déperdition difficilement calculable pourrait être évitée car, avec les années, à condition de tenir à jour l'inventaire de son matériel, un enseignant dispose de

réserves (modestes certes) qui devraient lui permettre une plus grande liberté dans son choix ; on éviterait ainsi en partie de commander le maximum partout où cela est possible, l'instituteur rédigeant sa commande pourrait adapter sa commande aux besoins immédiats et très variables selon les années. Cela implique peut-être la mise en place d'un système de « compensation » assez délicat mais qui, à l'échelle cantonale pourrait certainement se révéler avantageux pour les deux partenaires.

Entretien avec le Département des finances

M. le conseiller d'Etat Rémy Schlaepfy veut bien recevoir une délégation de la SPN. Nous sommes invités à nous rendre au Château le vendredi 21 mars. Il s'agit d'un premier contact où nous aurons l'occasion de présenter le président de notre commission financière qui sera, avec quelques collègues, le représentant de notre association auprès de cette autorité.

Nous essaierons d'obtenir quelques précisions quant à la caisse de pension,

Formation continue, cours de perfectionnement

Une première enquête avait été lancée en 1973 auprès des membres du corps enseignant pour connaître nos besoins en matière de cours facultatifs.

Les résultats de ce sondage avait permis d'établir le programme pour les années 1974 et 1975. Il a paru nécessaire de nous consulter une nouvelle fois pour mieux fixer, entre autres, certaines priorités.

Cette enquête est réalisée par le canal des associations représentées à la commission technique des cours et il nous serait précieux de connaître les souhaits que vous pourriez avoir en matière de formation continue. C'est la raison pour laquelle je prie les intéressés de m'envoyer d'ici au 10 avril (dernier délai) les propositions que vous jugerez oppor-

à l'évolution économique. Un compte rendu plus complet paraîtra prochainement dans l'« Educateur ».

Affaires courantes

M^e Richard Boller, avocat à Neuchâtel, est le mandataire de la SPN pour tout ce qui concerne le problème des cotisations réclamées par la VPOD aux membres qui ont démissionné avant le 30 juin 1974. Ne payez donc rien, mais envoyez au plus vite toute la correspondance zurichoise à notre administrateur ou directement à M^e Boller.

Que ceux d'entre nous qui ont payé trop hâtivement, malgré nos avertissements, s'adressent à Jean Huguenin. La caisse centrale remboursera tous ceux qui en font la demande.

Assemblée des délégués

Elle aura lieu le 25 avril 1975 au Val-de-Travers. Une convocation plus précise parviendra aux délégués des sections.

Assemblée générale

Elle aura lieu le 14 mai 1975 au Val-de-Ruz. De plus amples renseignements vous parviendront prochainement.

J.-P. Buri.

tunes de soumettre au directeur des cours. Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite de bonnes vacances. (Mon adresse : J.-P. Buri, Bachelin 4, 2974 Marin.)

1. Proposition de titre.
2. Objectif.
3. Titulaire susceptible de s'y intéresser (degré, spécialité, etc.).
4. Programme.
5. Chef(s) de cours ou animateur(s).
6. Autres précisions éventuelles (forme, durée, lieu, horaire, etc.).
7. Remarques.

Veillez répondre à toutes les questions. Merci.

Le représentant SPN à la commission technique des cours :
J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER Rue du Pont 5 2114 Fleurier

Que deviendra la SPJ ?

C'est le 19 avril prochain qu'aura lieu au Restaurant Central à Delémont la réunion du comité général. Le point essentiel en sera la discussion d'un rapport sur l'activité future de la SPJ dans la perspective de la création d'un canton du Jura.

Dans un rapport préliminaire qu'il adresse au comité central, le président Ielmi écrit que « croire que la nouvelle situation politique jurassienne n'influencera pas la destinée de la SPJ relève de l'optimisme le plus béat ou de la pire inconscience ».

Dans les 3 ou 4 ans qui viennent, dit Pierre Ielmi dans ce rapport, la SPJ devra assumer deux tâches bien distinctes :

a) la continuation de son activité actuelle et principalement ses relations avec la SPR et l'Ecole romande ; cela intéresse tous ses membres ;

b) la mise au point de structures nouvelles par et pour les enseignants qui feront partie du nouveau canton.

« Dans les prochains mois, les enseignants du futur canton du Jura devront se déterminer quant aux structures syndicales et pédagogiques qu'ils entendent se donner. De toute évidence, les structures SEB et SPJ déjà en place seront utilisées pour provoquer cette réflexion. Si les collègues restés dans le canton de Berne s'opposent à cette manière de faire, les enseignants du futur canton devront se passer des services de la SEB et de la

SPJ, et les seuls liens qui pourraient encore subsister entre les enseignants seront brisés. De plus, la SPJ ne pourrait plus jouer son rôle prévu au point a. »

Le président SPJ analyse ensuite les perspectives à long terme, et prévoit le choix entre trois solutions : la séparation, l'unité et les relations bipartites. Dans le premier cas, les enseignants de chacune des parties du Jura seraient autonomes et s'organiseraient comme bon leur semblerait. Ils ne se retrouveraient qu'à la SPR et à CIRCE, devenant deux sections cantonales avec leur propre délégation.

Dans le cas de l'unité par-dessus la frontière cantonale, on aurait une organisation hybride avec, dans les grandes lignes, les structures actuelles de la SPJ. Les organes dirigeants auraient à représenter les intérêts pédagogiques des deux parties et les intérêts matériels et syndicaux des enseignants de la partie jurassienne. Ceux de la partie bernoise dépendraient en cela de la SEB, comme maintenant.

La troisième solution conduirait chacune des deux parties à posséder sa propre organisation, les rencontres entre elles ne comportant aucune obligation contraignante.

En conclusion, il appartiendra maintenant aux enseignants de réfléchir et de se déterminer. Les synodes, cette année encore, seront appelés à discuter et à accepter le rapport du comité général.

B.

parents de nos élèves ? — tendait également à attirer l'attention de tous les enseignants à qui l'article de Wiznitzer aurait pu échapper. Car de deux choses l'une, M. Ferrario. Ou Wiznitzer est un petit rigolo et on n'en parle plus. Ou il dit vrai et on arrête les frais.

On arrête les frais avant qu'il ne soit trop tard. On envoie quelqu'un là-bas pour se renseigner. Pour savoir pourquoi « ces méthodes qui furent un temps à la mode » ont échoué. Ça coûtera toujours moins cher.

Car sachez, M. Ferrario, que si je n'ai pas la prétention de vous convaincre, votre réponse, si c'en est une, n'aura convaincu que ceux qui le sont déjà.

A. Babey.

Maîtresses enfantines

Procédure d'admission des candidates neuchâteloises à la formation de maîtresse d'école enfantine à l'Ecole normale de Delémont.

La convention est renforcée

La convention liant les deux cantons de Berne et Neuchâtel pour la formation à l'Ecole normale de Delémont des candidates neuchâteloises à la formation de maîtresse d'école enfantine vient d'être renforcée.

Les directeurs des Départements d'instruction publique des deux cantons, MM. François Jeanneret et Simon Kohler, conseillers d'Etat, en date du 13 décembre 1974, ont modifié les articles premier et 2 de la convention signée le 11 février 1971. Cette modification entre en vigueur immédiatement. Elle sort ses effets pour la première fois lors de l'année scolaire 1975-1976.

Nouveaux termes de la convention

Voici les deux articles modifiés :

Article premier. L'Ecole normale de Delémont est chargée de la formation des candidates neuchâteloises au brevet de maîtresse d'école enfantine. Six à dix places seront réservées chaque année aux candidates neuchâteloises, compte tenu des besoins respectifs et selon entente entre les deux cantons.

Article 2. Les candidates neuchâteloises âgées de 16 ans révolus au 30 juin de l'année d'admission seront admises, sur décision du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, en fonction du résultat d'examens analogues à ceux auxquels sont soumises les candidates de la partie de langue française du canton de Berne. Une formation préalable d'une autre école ne donne droit à aucune réduction de la durée des études.

LA FIN DES PROPHÈTES

Les nouvelles mathématiques

Un certain M. Ferrario, dans l'« Educateur » N° 9, revient sur l'étude que le journaliste Wiznitzer fit paraître dans « Construire », article qui concluait au fiasco de certaines méthodes d'enseignement aux Etats-Unis, dont les mathématiques nouvelles.

Et aussi étrange que cela puisse paraître, M. Ferrario ne s'en prend pas aux Américains ou à Wiznitzer, mais à moi, qui n'ai fait que rapporter en citant l'auteur : « Parmi les nouvelles méthodes d'enseignement qui furent un temps à la mode et constituèrent l'échec le plus cuisant, citons les nouvelles mathématiques. » Plutôt que de parler de cela — car le reste est roupie de sansonnet — M. Fer-

rario émet des considérations sur ma personne et mon enseignement.

Il me fait un procès d'intention en assurant que je suis « fier d'appartenir à une certaine catégorie d'enseignants qui se glorifie de ne rien connaître au nouvel enseignement des mathématiques et n'avoir suivi aucun cours de perfectionnement ». Où donc va-t-il chercher cela ?

En citant Wiznitzer, j'avais le droit, sinon le devoir, en tant que correspondant régional à l'« Educateur », de me faire l'écho du choc provoqué chez des enseignants par son étude explosive. Ma modeste intrusion dans un domaine dont j'ignore les rudiments — n'est-ce pas aussi le cas pour la grande majorité des

Nouvel arrêté

A la suite de cette modification de la convention, le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, en date du 22 janvier 1975, a arrêté la procédure de détail rendue nécessaire par la convention renouvelée; dès 1975, il règle lui-même l'inscription — s'annoncer à Neuchâtel! — ainsi que la sélection des candidates, la nouvelle convention lui assurant six places au moins.

Quels sont les besoins ?

L'analyse des besoins en personnel enseignant en fonction indique qu'une vingtaine de nouvelles diplômées pour les deux

cantons suffit à combler les départs, ainsi qu'à répondre aux vœux d'ouvertures de classes. Compte tenu des difficultés financières des collectivités publiques, une augmentation très importante du nombre de classes enfantines n'est pas probable immédiatement et l'accord intercantonal, en matière de formation de candidates à l'enseignement préscolaire, est la formule heureuse pour les deux parties.

C'est pourquoi les deux cantons arrêtent à une vingtaine le nombre d'élèves admises à Delémont, dont six à dix pour chacun d'entre eux, liberté étant accordée ultérieurement à chaque nouvelle diplômée de postuler une place de l'un et l'autre canton.

Centre de perfectionnement

Education physique

Le cours 1.4. destiné aux expert(e)s aux examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité, prévu le 22.3.75 n'aura pas lieu à cette date, mais transféré vraisemblablement en mai 1975.

Motif : hospitalisation du directeur responsable.

Cours et manifestations d'avril 1975

2.4.2. **Education physique aux jeunes filles « Certificat cantonal et enseignants G.F. » du III^e degré :** IEP, les 1^{er}, 2 et 3 avril à St-Imier.

2.7. **Dactylographie pour débutants :** MM. L. Farine et J.-L. Wernli, Delémont, dès le 23 avril à Delémont.

2.9. **Problèmes économiques liés à l'enseignement :** Groupe interprofessionnel par l'intermédiaire de M. R. Schindelholz, Delémont, dès le 28 avril.

2.10. **Utilisation des moyens audiovisuels :** MM. J.-P. Berthoud et P. Sidler, Bienne, dès le 23 avril.

2.11. **Groupe de travail : français :** MM. G. Farine, Porrentruy, I. Gagnebin, Tramelan, M. Türberg, Delémont, dès avril.

2.12. **Groupe de travail : connaissances professionnelles pour mécaniciens - mécaniciens de précision :** M. J.-M. Imhoff, St-Imier, dès avril.

3.8. **Ecologie des eaux courantes :** M. J.-C. Bouvier, Porrentruy, du 2 au 4 avril à St-Ursanne.

3.16.1. **Activités créatrices manuelles :** M. R. Droz, Porrentruy, du 7 au 11 avril.

3.33. **Pratique des sciences naturelles :** MM. J.-C. Bouvier et J. Gagneur, du 7 au 12 avril à St-Ursanne.

3.35.8. **Semaine de Montreux : L'enseignant : mythes et réalités :** MM. R. Barde, R. Berger, I.-D. Illich, B. Muralt, H. Saner, W. Stumm, du 7 au 12 avril à Montreux.

3.39.11. **Tissage :** M^{me} J. Berberat, Porrentruy, dès le 23 avril à Porrentruy.

3.43.1. **Séminaire de psychologie scolaire - les problèmes psychologiques rencontrés dans une classe en situation de formation :** M. D. Cetlin, Tavannes, dès le 17 avril à Moutier.

3.44. **Réalisation de décors :** M. J. Häusler, Bâle, dès le 23 avril à Laufon.

3.50.1. **Basketball (IEP, SJMG) :** M. M. Moeckli, Porrentruy, le 19 avril à Porrentruy.

3.50.8. **Course d'excursion à skis (IEP, SJMG) :** M. C. Gassmann, Tavannes, du 7 au 10 avril, Alpes suisses.

3.50.10. **Volleyball (IEP, SJMG) :** M^{lle} M. Saegesser, Bienne, M. F. Schlub, Bienne, M. J.-R. Bourquin, Delémont, le 26 avril à St-Imier.

3.50.11. **Volleyball (IEP, SJMG) :** M^{lle} M. Saegesser, Bienne, M. F. Schlub, Bienne, M. J.-R. Bourquin, Delémont, le 26 avril à Delémont.

3.51.3. **Détermination botanique :** M. E. Grossenbacher, La Neuveville, le 30 avril à Moutier.

3.51.4. **Faune et flore d'une région :** M. L. Froidevaux, Les Emibois, du 12 au 17 avril aux Emibois.

3.52.1. **Le conte à l'école (COPMS) :** M. J.-P. Pellaton, Delémont, dès le 19 avril à Moutier ou Delémont.

3.55.1. **Cours d'initiation musicale : La polyphonie au XV^e siècle (CPS) :** MM. L.-M. Suter, Villars-sur-Glânes, et M. A. Landry, Bienne, dès le 16 avril à Bienne.

3.56.6. **Planifier avant d'enseigner : Systèmes socio-techniques et équipes pédagogiques :** M. A. Gonthier, Neuchâtel, les 2, 3 et 4 avril à Moutier.

3.56.8. **L'organisation des services sociaux :** M^e M. Girardin, Moutier, le 15 avril à Moutier.

3.57.3. **Laboratoire couleur :** M. J.-P. Berthoud, Bienne, dès le 11 avril à Bienne.

3.59.1. et 3.59.4. **Emploi du rétroprojecteur :** M. F. Guignard, Prilly, le 30 avril à Bienne.

3.61.4. **Macramé :** M^{me} A. Guenat-Liengme, Bienne, dès le 30 avril à Bienne.

3.61.11. **Taxidermie (SJTMRS) :** M. J. Chalverat, St-Aubin, dès avril à Porrentruy.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

ribourg

LE CORPS ENSEIGNANT EN DEUIL

† Max Ballif

« Si vous avez des difficultés, si vous vous sentez seul, allez voir M. Ballif à Ependes. » Voilà le premier conseil que donna l'inspecteur au jeune instituteur que j'étais.

Max Ballif, cet homme de travail, savait s'arrêter et accueillir ses collègues, les jeunes en particulier qui ont apprécié ces rencontres où l'on sort grandi car l'homme, l'éducateur et pédagogue, enrichi par une longue expérience de vie n'écrase pas, il ouvre des horizons, il encourage.

Fils d'instituteur, Max Ballif entra à l'école normale où il obtint son brevet en 1933. Après avoir enseigné pendant quatre ans à Roussy, ce jeune Broyard monte vers les collines de la Haute-Sarine et

s'installe à Ependes qu'il ne quittera plus.

Max Ballif était quelqu'un. En classe, son exigence bien dosée, sa sérénité, sa jeunesse d'esprit et son enthousiasme à chercher, à créer l'intérêt épanouissaient ses élèves. « Ce n'est que par la modestie qu'on arrive à trouver l'accès à l'âme humaine. » Max Ballif avait trouvé le bon chemin, ses qualités d'homme étaient appréciées par ses élèves, ses collègues autant que par cette communauté communale et paroissiale qu'il animait.

Cette modestie l'amenait à repenser et à renouveler son enseignement. Ne le vit-on pas, à la veille de la retraite, suivre des cours de formation continue ?

Simplicité, bon sens, jeunesse d'esprit caractérisaient cet éducateur qui s'était fixé un objectif clair : former des hommes dont la vie rayonne large et loin.

Pierre Telley.

Vers un statut du perfectionnement pédagogique

Remontée dans le temps

La loi fribourgeoise sur l'instruction primaire qui date de 1884, art. 75 et 110, obligeait les jeunes maîtres brevetés à se soumettre à un examen de renouvellement de leur brevet au terme de la validité de leur diplôme. Le corps enseignant primaire avait le sentiment d'être l'un des seuls corps de serviteurs de l'Etat à devoir s'astreindre à une telle servitude. Cette obligation était au reste assortie d'une clause matérielle qui octroyait un supplément annuel de traitement pendant 4 ans aux maîtres obtenant la « mention très bien » lors de cet examen. Après 8 ans d'enseignement, tous les enseignants obtenaient néanmoins leur brevet définitif. Faut-il vraiment penser qu'à la base de cette contrainte, on aurait voulu marquer à l'endroit du corps enseignant une méfiance sur sa volonté de perfectionnement ? L'idée du législateur visait une intention bien différente à l'égard de l'école et de son rayonnement.

La forme de cet examen évolue

L'Association cantonale du corps enseignant, fondée vers 1933, fit valoir à maintes reprises ses objections concernant le principe de cette épreuve. Le DIP, d'entente avec la Conférence des inspecteurs, apporta maintes modifications au règlement du renouvellement, sans toutefois consentir à son abrogation pure et simple. Soucieuses de leur perfectionnement professionnel, les jeunes générations d'enseignants surtout, en dépit de la modicité de leurs traitements, ne se contentèrent en général pas de subir cet examen.

La formation continue avant la lettre

D'année en année, plusieurs enseignants fréquentaient les cours de travaux manuels et de réforme scolaire. Périodiquement, d'autre part, les maîtres étaient appelés à des sessions organisées par le DIP à l'intention des maîtres dirigeant les cours inférieur, moyen ou supérieur de l'école obligatoire.

La formule de l'examen de renouvellement, améliorée à diverses reprises, exigeait vers 1960, par exemple, la présentation d'une étude personnelle écrite de la part du candidat portant sur une branche de son choix. L'originalité inspira parfois à leurs jeunes auteurs de réels

chefs-d'œuvre, marqués au sceau de l'utile et de l'efficace. La dernière refonte du règlement du brevet date du 23 avril 1968 et devait durer 4 ans puisque 1972 devait marquer la fin de l'examen en cause. Dès lors, il fallait songer à instituer une nouvelle formule s'inspirant de la nécessité pour le corps enseignant d'assurer sa formation continue afin de lui permettre en tout temps de réaliser au mieux les objectifs pédagogiques de sa profession.

Un premier projet

d'intention, destiné à remplacer l'ancienne formule, établi par le chef de service de l'enseignement primaire, ne devait pas rencontrer l'agrément du corps enseignant. Soit que le projet n'ait pas été examiné et compris sous toutes ses virtualités, soit qu'il ait comporté des modalités d'application auxquelles l'Association cantonale pensait ne pas pouvoir souscrire. Il est équitable toutefois de relever ici le mérite que s'est acquis M. Maillard, toujours disposé à la concertation, d'avoir pris à son compte la suppression de l'examen de renouvellement.

Vers un nouveau statut de perfectionnement

A l'instar de l'Association cantonale, et dans son sein sous l'impulsion de la fraction alémanique du corps enseignant primaire, une conférence présidée par M. Buchs, chef de service au DIP, réunissait le 6 mars des représentants de la SPF, de l'Association, de la Société de perfectionnement pédagogique, des délégués des Ecoles normales, des représentants du FAL, soit du *Freiburger Arbeitsgruppe für Lehrplanforschung*. En l'absence de

M. Maillard appelé en dernière heure à une conférence romande, le président de la réunion exerça son rôle en complète identité de vue avec son collègue.

Commission consultative

Sur la base d'études approfondies et déjà très avancées faites par ce groupement avec le concours de l'Institut pédagogique de l'université, il serait question d'établir à l'usage du corps enseignant des deux langues un projet-cadre de règlement de perfectionnement portant la marque de l'avenir. L'ensemble des délégués a approuvé l'idée de s'inspirer, pour la nouvelle charte, des principes proposés par le FAL. Une commission dite consultative, comportant 12 à 15 membres, a été instituée réunissant les représentants de tous les groupes d'enseignants intéressés ainsi que deux inspecteurs. Cette commission aurait pour mission première d'examiner les principes mêmes du nouveau projet, de désigner sur cette base un groupe restreint de rédacteurs de l'étude projetée. Elle établirait enfin un rapport circonstancié à l'intention du DIP qui le proposera aux diverses sections régionales.

Vers une œuvre d'entente

Il semble que rien ne s'oppose à ce que le nouveau projet, même s'il est d'inspiration alémanique, ne rencontre l'agrément du corps enseignant et qu'il soit pour les deux fractions linguistiques un précieux ferment d'union corporative. Il appartiendra à la SPF, d'expression nettement francophone, non de se cantonner dans l'expectative, mais au contraire de collaborer loyalement à l'élaboration d'une œuvre commune satisfaisante pour tous. Elle aura ainsi prouvé de manière concrète l'une des motivations impératives de sa raison d'être.

A.C.

LE SORT DES TROIS DEMI-JOURS DE CONGÉ

Le peuple tranchera

Devant le Grand Conseil

C'est la conclusion tranchante qui courait sur les lèvres des députés et jetée aussitôt au vent de l'opinion publique à l'issue du vote qui intervint au Grand Conseil, mercredi matin 12 mars, à la suite de l'examen de l'initiative tendant à instaurer le régime des trois demi-jours de congé en faveur de l'école primaire. Si le législatif se prononçait pour l'octroi du troisième demi-jour supplémentaire, un projet de loi devait être élaboré pour lui

être soumis en temps utile. Dans le cas contraire, l'initiative serait proposée au verdict populaire à dater du jour du refus du Grand Conseil. C'est en fait le sort que connaîtra, dans le délai prescrit, l'objet rejeté par 74 voix contre 35 et 8 abstentions (130 députés).

Un large débat

On ne peut dire en toute équité que le Parlement se soit désintéressé du sort de ce problème puisqu'il donna lieu à

une importante discussion sur la base d'un double rapport, celui du rapporteur de la commission (une dame maman) et le commissaire du gouvernement, M. Max Aebischer dont le département était opposé au projet. Nous ne ferons pas l'exégèse de l'argumentation exposée par les partisans ou les adversaires de l'initiative, le sujet étant abondamment connu et controversé. A l'appui de leur thèse, les premiers évoquent le cas de deux cantons, Genève et Neuchâtel, qui connaissent le régime préconisé. Il est toutefois paradoxal de constater que les uns et les autres déclaraient s'inspirer du seul bien de l'enfant. Touchante unanimité à vrai dire.

Cheminement de l'espoir

L'idée de parvenir à faire passer les trois demi-jours de congé, le jeudi entier et le samedi après-midi, remonte à plusieurs années. Lancée à diverses reprises sous la forme d'enquêtes, de questionnaires auprès des parents, du corps enseignant et des milieux politiques, elle prit enfin la consistance d'une initiative qui, au début de 1973, recueillit plus de 8000 signatures sur les 6000 exigibles. A son égard, l'Association cantonale du corps enseignant observa une attitude résolument neutre. Quelques commissions scolaires, désirant réaliser par avance chez elles le but recherché par l'initiative, avaient opté pour l'octroi des trois demi-jours. On se rappelle qu'elles furent contraintes d'y renoncer par l'autorité supérieure. Déposée le 18 avril 1973, l'initiative obtint sa validation par le Grand Conseil le 6 février 1974. La Constitution cantonale ne contenant aucune disposition impérative quant au délai imparti au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour se déterminer, on ne peut faire grief à l'autorité d'avoir tardé sciemment à se prononcer. Enfin, en vue de la session de février 1975, le message légal proposait le rejet de l'initiative. Une modification de ce message proposée en dernière heure par le DIP, visant à proposer le samedi à titre d'essai, déclencha de sévères réactions de la part du comité initiant. A quoi le ministre de l'Education déclara qu'il n'était pas dans son intention d'imposer une solution. Finalement, le Parlement, à la majorité d'environ $\frac{2}{3}$ se prononça pour le rejet, laissant ainsi au souverain le soin de trancher. Le tout est de trouver la formule la plus adéquate.

Il est à souhaiter que, lors de la votation populaire, dans un climat dépourvu de passion, une sereine objectivité inspire finalement un vote de sagesse.

A. C.

Un concours pour les enfants

Sous l'égide de Pro Infirmis, œuvre privée s'occupant de l'aide aux handicapés dans notre canton, une grande exposition sera présentée dans le hall d'entrée d'Avry-Centre du 28 avril au 10 mai 1975. Cette exposition montre, sous forme de panneaux illustrés, avec les textes en trois langues, la situation des différents groupes de handicapés, physiques, mentaux, sensoriels.

Si nous avons choisi Avry-Centre, c'est que nous souhaitons qu'un large public — et un public qui ne se déplacerait pas spécialement pour voir une exposition — ait l'occasion de savoir qu'il existe un grand nombre de handicapés, que souvent cette catégorie de personnes ne trouve pas sa place dans la société, que nombre de professions, de loisirs leur sont inaccessibles. Nous voudrions que les handicapés ne soient plus des « curiosités » mais qu'ils trouvent chez les bien-portants des attitudes adéquates et du respect. Nous voudrions que se créent des solidarités à tous les niveaux.

Ils sont des nôtres, le thème de l'exposition concerne-t-il aussi les enfants ?

Les responsables de la publicité ont découvert bien avant nous que les enfants étaient une valeur sûre et l'ont exploitée dans un but commercial

Nous pensons que l'enfant doit apprendre qu'il existe d'autres enfants qui ne peuvent aller à la même école qu'eux, qui ne peuvent s'exprimer comme eux, qui ne peuvent utiliser leurs bras et leurs jambes comme eux. Accepter les autres, ceux qui sont différents, s'apprend aussi à l'école.

Nous vous suggérons d'inciter les enfants de votre classe à visiter l'exposition « Ils sont des nôtres », à Avry-Centre. Le concours que nous lançons et dont vous trouverez ci-après le règlement, veut donner la possibilité aux classes de s'exprimer sur ce thème. Le personnel de notre service social est à disposition pour vous fournir renseignements et documentations. Merci de vous préoccuper avec nous des handicapés.

Règlement

1. Le concours s'adresse à tous les enfants et jeunes en âge de scolarité du canton de Fribourg.

2. Thème proposé : « Ils sont des nôtres ». Les handicapés — leur intégration sociale et professionnelle.

3. Les concurrents doivent livrer un travail de classe, sous forme libre (récit,

narration, reportage, etc.) illustré ou non, dans le cadre du thème imposé.

4. Les travaux doivent avoir une longueur maximale de 45 lignes dactylographiées ou deux pages A4 manuscrites.

5. Les illustrations peuvent être faites sous forme de photographies noir/blanc ou couleurs, dessins, collages, diapositives.

6. Le travail ne peut pas être livré sous forme de bandes magnétophoniques ou magnétoscopiques, ni sous forme de film.

7. Les travaux seront répartis en 4 catégories :

- a) degré primaire ;
- b) degré secondaire et secondaire pratique ;
- c) degré école professionnelle ;
- d) degré collège et école de commerce.

8. Le jury sera composé de représentants de la presse, des milieux sociaux, des handicapés et des enseignants. Les décisions seront sans appel.

9. Il sera choisi un travail par catégorie qui sera publié dans la presse régionale.

10. De plus, des prix récompenseront les 1^{er}, 2^e et 3^e lauréats de chaque catégorie.

11. Les gagnants seront avisés par lettre et publications dans la presse.

12. Les travaux doivent être munis du nom et de l'adresse d'un responsable de groupe, de la mention du niveau de la classe. Il ne peut être envoyé qu'un travail par classe.

13. Les travaux doivent être adressés jusqu'au 19 mai à : Pro Infirmis, service social, Pérolles 8, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 27 47.

TRIBUNE LIBRE

Mathématique

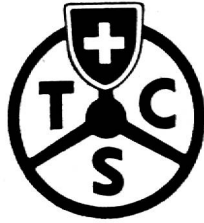
Petite remarque à M. Ferrario :

Monsieur,

Vous manquez singulièrement de « tolérance » dans votre réponse à Monsieur B. Curieux procédé chez quelqu'un qui se veut « objectif ».

G. Korber.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

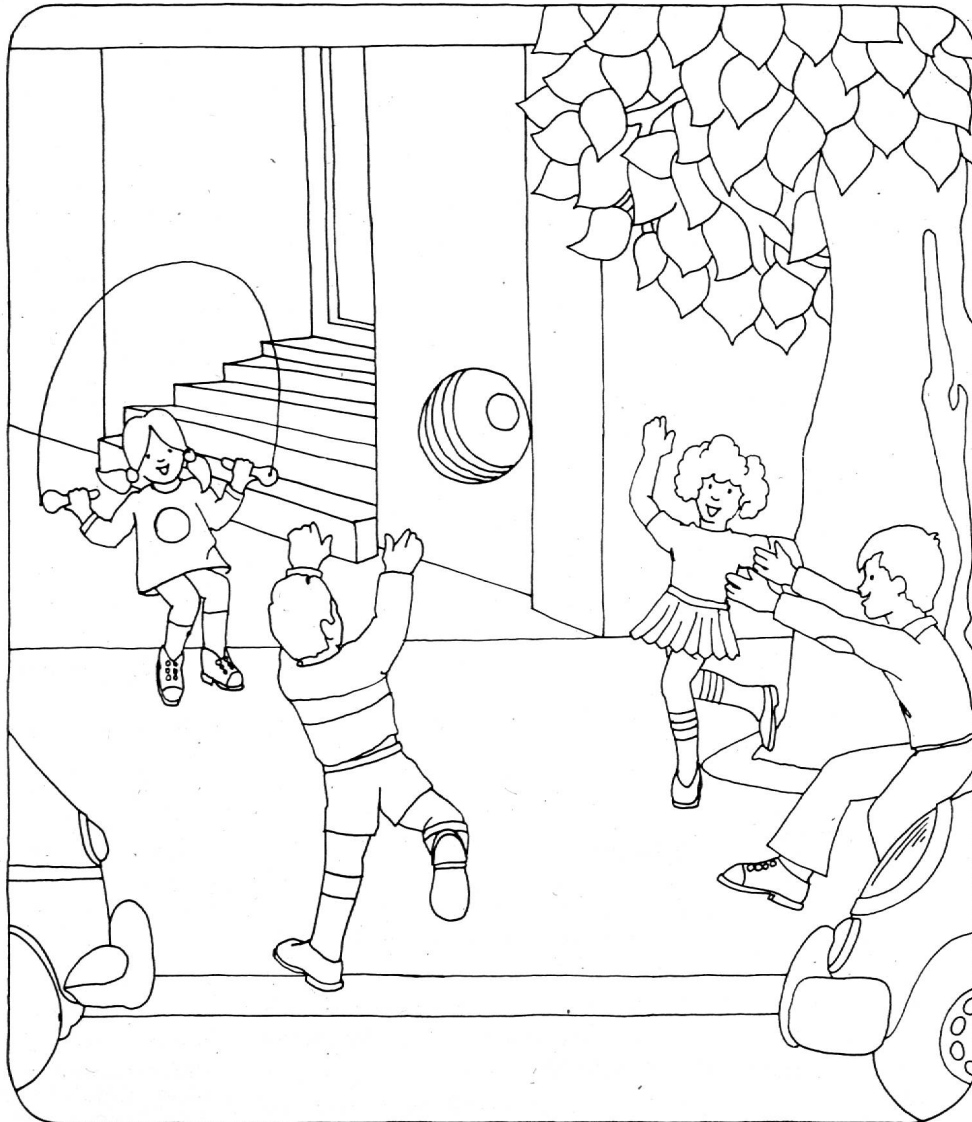


TOUS LES MOYENS SONT BONS!

pour préserver les enfants des accidents de la route.
C'est pour cela qu'une fois de plus, nous avons préparé une documentation qui vous est destinée et qui complètera l'émission de la radio scolaire du 5 mai prochain.
A chaque feuille de commentaires, nous joindrons bien volontiers des cahiers à colorier destinés à vos élèves et qui reprennent les thèmes qui seront traités dans cette émission.

Division de la prévention routière
Siège central du **TOURING-CLUB SUISSE**
9, rue Pierre-Fatio
1211 Genève 3

Le jeu de la balle



Mesures disciplinaires et pénales

Règlement du 21 avril 1974

Le Conseil d'Etat valaisan a publié l'an dernier de nouvelles dispositions concernant les mesures disciplinaires et pénales, ceci pour uniformiser les classes et empêcher les abus qui pourraient s'y répandre. Ce règlement est entré en vigueur en septembre 1974.

Discipline

Les essais de non-directivité, d'« auto-discipline » que certains instituteurs ont risqués — par caprice ou par faiblesse — furent très souvent peu concluants : la classe anarchique ne stimule pas les facultés intellectuelles.

Pour nos dirigeants valaisans, le but d'une discipline scolaire est de développer le sens de la responsabilité, et de concourir à la formation de la personnalité. Elle ne saurait être **uniquement** autoritaire et répressive, ce qui ne veut pas dire que les maîtres ne doivent plus faire preuve de fermeté. Même, le DIP souhaiterait que les enseignants interviennent en dehors de la classe pour aider au bon comportement des élèves.

Comportement des élèves

Les règles concernant la politesse et la tenue restent inchangées. La fréquentation des établissements publics, des bals, des cinémas, dancings ou autres, ainsi que l'usage du tabac et de la drogue (!) sont interdits conformément aux dispositions légales.

Malgré tout, combien de fois, dans les grandes classes, doit-on lutter pour l'application de cette loi ! Les enseignants seraient en droit d'attendre une plus grande collaboration avec les représentants de la loi.

Le Département de l'instruction publique met aussi l'accent sur les activités extrascolaires. D'entente avec les parents, la commission scolaire peut interdire les activités extrascolaires

- qui mettent en danger la santé des élèves ;
- qui compromettent leurs études (combien fréquentes !).

Il n'en demeure pas moins que le principal handicap pour les études reste la télévision.

Congés — Absences

Du nouveau pour les congés individuels : le maître peut en accorder pour

une durée inférieure à une demi-journée. La commission scolaire jusqu'à concurrence de 3 jours, l'inspecteur : 15 jours, et le département : au-delà de 15 jours.

Les absences non justifiées sont passibles d'amendes (Fr. 10.— la demi-journée).

Attitude des parents et des autorités

L'éducation des enfants est en premier lieu l'affaire des parents. Ceux-ci assument la responsabilité de la présence à l'école de leur enfant : ils doivent s'intéresser à son comportement et à son travail, et répondre des conséquences que ses fautes peuvent entraîner. Ils s'abstiennent de demander des congés abusifs et d'entraver intentionnellement le personnel enseignant dans l'exercice de ses fonctions (art. 6). L'inspecteur peut prononcer contre les parents coupables de négligence ou auteurs de fausses déclarations

des amendes pouvant s'élever de Fr. 50.— à Fr. 200.—.

De même, les membres des autorités scolaires ou communales sont tenus de remplir les obligations prévues par la loi.

Sanctions contre l'enfant

Plusieurs sanctions peuvent être prononcées contre l'enfant, en fonction du degré de gravité de la faute (négligence, indiscipline, faute de comportement, in-subordination) :

- la remontrance ;
- des travaux utiles compensatoires ;
- l'avertissement aux parents ;
- des retenues sous surveillance (adaptées à l'âge des enfants).

Sont strictement interdits :

- les punitions collectives, injurieuses et humiliantes ;
- les mauvais traitements.

En conclusion

Ces quelques dispositions donnent aux maîtres une limite nécessaire à leur autorité, mais leur permet une justification en cas de conflit avec les parents ou avec les autorités.

P. M. G.

Radio scolaire

Quinzaine du 7 au 18 avril

Pour les petits

A la découverte de la musique

Est-il exagéré de dire que la musique fut pour les hommes, dès les temps préhistoriques, un moyen d'expression aussi important que le langage ? D'après ce qui a pu être observé chez les peuplades primitives qui, aujourd'hui encore, vivent comme nos lointains ancêtres, cette affirmation se justifie pleinement.

Certes, il faut s'entendre sur le caractère de la musique pratiquée, il y a des milliers d'années, au fond des cavernes ou dans l'immensité des savanes. Plus que par des instruments, elle était produite par la voix humaine ; et ces mélodies, destinées à marquer certains événements importants de l'existence, étaient soutenues par un bruitage régulier, qu'on obtenait en battant des mains ou en frappant les uns contre les autres des bâtons ou des cailloux. Mais il y avait là, déjà, les éléments essentiels de la musique : les sons modulés et le rythme.

C'est à une telle « découverte de la musique », en remontant la chercher jusque dans la préhistoire, que Daniel Delisle convie les élèves de 6 à 9 ans, au cours de

la première d'une série d'émissions qui évoqueront divers aspects et fonctions de la musique au long des temps.

Diffusion : lundi 7 avril, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande 2 (MF).

Au cours de cette série de quatre émissions, par lesquelles il souhaite entraîner les élèves des petites classes « à la découverte de la musique », Daniel Delisle se propose, nous venons de le voir, d'illustrer un fait bien précis : c'est que l'expression musicale représente chez l'homme un besoin inné.

Après en avoir fourni un premier exemple en remontant jusqu'aux sources préhistoriques de la musique, il s'attache à montrer, dans sa deuxième émission, le rôle joué par l'art des sons dans notre vie quotidienne, en insistant sur le fait que les différents moments de notre existence s'accompagnent de musiques elles aussi différentes par leur caractère.

Pour rendre cette étude plus frappante, l'émission se fonde essentiellement sur la présentation et le commentaire d'un « negro spiritual » — cette forme de chant religieux étant née, au siècle dernier, lors de l'évangélisation des esclaves noirs aux Etats-Unis.

Diffusion : lundi 14 avril, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande 2 (MF).

Pour les moyens

Les mal connus du règne animal

Au sujet des animaux, nous nous contentons, le plus souvent, d'idées toutes faites. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans la presse, de temps à autre, les réactions que suscitent de vagues projets de réintroduction de l'ours, par exemple, dans telle réserve naturelle, ou les communiqués revanchards relatifs à certaines chasses au sanglier...

En fait, nos jugements sur ces deux sortes d'animaux sont entachés de bien des ignorances. C'est ainsi que, rien qu'en ce qui concerne l'ours brun, de nombreuses controverses continuent à s'élever entre zoologistes lorsqu'il s'agit de savoir s'il en existe plusieurs espèces, distribuées en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, ou s'il n'en existe qu'une seule. Et pour ce qui est de leur régime alimentaire, on découvre bientôt que ces bêtes, qu'on classe parmi les carnivores et qu'on imagine volontiers féroces, si elles sont parfois entièrement végétariennes, absorbent pour la plupart un mélange de végétaux et d'animaux.

Erwin Meyer, animateur du zoo de La Garenne, interviewé par Guy Fermaud, aura, grâce aux nombreuses et patientes observations qu'il a accumulées à leur propos, beaucoup de précisions à donner, concernant l'ours et le sanglier, à ses jeunes auditeurs de 9 à 12 ans.

Diffusion : mardi 15 et jeudi 17 avril, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande 2 (MF).

Pour les grands

Le monde propose

L'être humain est un animal foncièrement égoïste, ou en tout cas égotiste. L'histoire qui l'intéresse au premier chef, c'est la sienne propre. Et il lui faut pas mal d'expérience, les efforts d'une éducation du cœur et de la raison, pour se rendre compte que sa destinée personnelle n'est qu'une des innombrables composantes d'un destin plus général.

Cette éducation, qui amène l'esprit à s'ouvrir à une meilleure compréhension de ce qui se passe dans le monde où l'on vit, doit commencer dès l'âge scolaire. C'est l'époque de la vie, en effet, où l'on se montre sensible à des réalités, que, plus tard, bien des adultes récusent au nom même du réalisme... Il est possible, à l'heure de l'adolescence, d'intéresser les jeunes à la justice, à la générosité du sentiment, à l'entraide sociale ou internationale.

Diffusée au début de chaque mois,

l'émission « Le monde propose », que Francis Boder réalise pour les élèves du degré supérieur (12 à 15 ans), fournit à bien des classes l'occasion de dialoguer sur les problèmes de notre temps, de pousser plus loin l'étude de certaines données de géographie ou d'économie, d'entreprendre des recherches complémentaires sur les motivations profondes de certains événements ou choix politiques, etc. En un mot, la justesse du jugement et l'esprit de compréhension trouvent ici à s'exercer à partir du réel le plus immédiat.

Diffusion : mercredi 9 et vendredi 11 avril, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande 2 (MF).

La littérature, un dialogue entre amis

On s'est un peu étonné, il y a quelques années, de voir introduire dans le programme de la radioscolaire des émissions de littérature. C'est sans doute qu'on se faisait, pour lors, une idée erronée de ce que pourraient être de telles émissions.

Il n'a jamais été question, pour le soussigné, d'y « enseigner la littérature » de façon systématique, d'accumuler des notions d'écoles ou d'époques littéraires, d'analyser des théories ou de donner des recettes d'écriture artiste ! Une fois définis les caractères fondamentaux de l'expression littéraire, ses intentions et ses formes générales, on s'est toujours et uniquement préoccupé de faire découvrir dans la littérature un témoignage de la sensibilité humaine, dont l'esprit peut tirer plaisir et enrichissement.

En effet, les textes présentés le sont en fonction d'un thème général, et ils sont choisis aussi bien dans des œuvres théâtrales ou poétiques que dans des romans ou des essais, sans tenir compte d'aucune chronologie. Leur rapprochement marque des parentés, suscite des contrastes, éveille des résonances — et qu'il appartient ensuite au maître de classe d'exploiter pour établir, entre des œuvres de tendances ou de genres différents, une espèce de « dialogue » par lequel les idées et les sentiments des élèves de 12 à 15 ans se trouveront sollicités, enrichis, ouverts à de nouvelles perspectives.

L'émission de cette semaine prend prétexte du cours d'un fleuve « de la source à la mer » pour évoquer, non seulement le spectacle de l'eau qui s'écoule, mais l'existence des riverains, les profits ou les risques que leur vaut la proximité du courant, les villes et les ports qui s'étendent et vivent en bordure de l'onde.. Les étapes de ce voyage seront marquées par les textes suivants :

— A. Samain : « Le Fleuve ». Poème

tiré du recueil « Le Chariot d'Or » (Mermod de France, Paris, 1947).

— C.-F. Ramuz : « Là-bas, le Rhône naît du Glacier... ». Prose poétique extraite de « Chant de notre Rhône » (Œuvres complètes, vol. 10 ; Ed. H.-L. Mermod, Lausanne, 1941).

— M. Genevoix : « Le Barrage de Pêche » et « La Crue de la Loire ». Fragments de « Rémi des Rauches », roman ; partie I, chap. 4, et partie II, chap. 3 (Œuvres complètes, vol. 2 ; Edito-Service, Genève).

— V. Hugo : « Les Origines de Paris ». Extrait de « Notre-Dame de Paris » ; livre III, chap. 2 (Editions diverses).

— M. van der Meesch : « Le Port d'Anvers ». Texte tiré de « L'Empreinte du Dieu », roman ; partie II, chap. 1 (Edito-Service, Genève).

Francis Bourquin.

Divers

Centre d'information

Jeux de math

Ce travail, créé par un groupe d'institutrices et d'instituteurs, se compose de plusieurs séries de fiches comportant chacune 6 dessins, différenciés par 1 attribut, chaque jeu étant précédé de son arbre de classement.

L'ensemble contient 5 jeux :

1. Jeu des voitures avec 24 dessins, soit 4 fiches.
2. Jeu des chats avec 36 dessins, soit 6 fiches.
3. Jeu des papillons avec 54 dessins, soit 9 fiches.
4. Jeu des lapins avec 54 dessins, soit 9 fiches.
5. Jeu des nains avec 72 dessins, soit 12 fiches.

En tout 240 dessins, 40 fiches + 5 arbres de classement.

Prix de vente : Fr. 9.—.

Comandes par versement au Centre d'information des instituteurs, Vernier - Genève. CCP 12 - 15 155.

Service de placements SPR

Echange de classes

Deux classes secondaires du canton de Zoug sont intéressées à un échange avec une classe de langue française.

Renseignements auprès du service de placements SPR.

A. Pulfer, 1802 Corseaux.

CITO = DUPLO

Un **tout nouveau duplicateur électrique CITO!** — Simplicité surprenante à l'emploi! — Remarquablement bon marché à l'entretien. — Reçoit le cliché hectographique dans tous les sens (format A4!) — **Prix nettement plus bas que la moyenne.**

De même pour le tout nouveau **CITO DUPLO à encre et stencils!**

Et encore : le **petit appareil à photocopier tout**, à —.20 la copie!...

Pierre EMERY, 1066 Epalinges
Vente - livraisons - entretien
Tél. (021) 32 64 02.

Internat international, cherche

DIRECTEUR

Formation universitaire, de nationalité suisse, expérience, aptitudes pédagogiques.

Faire offre avec curriculum vitae, photo, prétentions, sous chiffre 7163, Journal l'« Educateur »
Imprimerie Corbaz, 1820 Montreux.

A 70 km de la Suisse

GROTTE DES PLANCHES près d'Arbois (39600) France.

- une **rivière souterraine** en activité (tous les phénomènes d'érosion)
- un **musée du monde souterrain** (ouverture prévue en mai 1975) : minéraux, matériel spéléo, photos, etc.
- un **site** : la plus haute reculée du Jura français.

Pique-nique — Bar — Restaurant.

Tarif scolaire : 2 FF pour les moins de 10 ans ;
2,50 FF pour les plus de 10 ans.

Dépliant et renseignements sur demande.

pro-spiel



L'Arlequin — Lausanne

MATÉRIEL DIDACTIQUE

Instruments ORFF

Jeux éducatifs

Matériel scolaire

Bd de Grancy 38
Tél. (021) 26 94 97

Notre magasin
est ouvert le
vendredi - samedi midi

Pelikano

le stylo d'écolier qui a largement fait ses preuves avec 2 perfectionnements importants*

* **La forme nouvelle de sa partie avant, dite encoche «belle écriture».**

Dans cette encoche, l'index tient bien en place. Il ne peut plus glisser sur la plume. Finis donc les doigts barbouillés d'encre. Les écoliers tiennent ce stylo en souplesse et avec assurance, sans crispation.

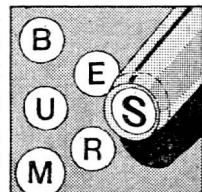
* **Le nouveau Pelikano existe désormais en version spéciale pour gauchers.**

Les modèles spéciaux pour gauchers ont une encoche «belle écriture»



déportée sur la gauche et la plume spéciale «L». Plus de 10% des enfants en Suisse sont gauchers pour lesquels les nouveaux modèles spéciaux du Pelikano représentent une aide précieuse.

Encore un petit détail du nouveau Pelikano: Plus de confusions en classe grâce aux vignettes-initiales dans l'extrémité du corps.



Une caméra Philips pour tous fait de votre magnétoscope un studio TV

Avec cette caméra, chacun — et chacune bien sûr — est à même d'enregistrer sans difficulté sur n'importe quel magnétoscope vidéo. Autrement dit votre magnétoscope — quelle que soit la marque ou le système (bobines ou cassettes) — se transforme ainsi en studio vidéo. Fini le temps où vous deviez attendre une bonne émission TV pour pouvoir enregistrer. Cet ensemble représente donc un outil pour votre enseignement. Les systèmes vidéo Philips apportent aux écoles de nombreuses solutions économiques, de la caméra vidéo à Fr. 1500.— jusqu'au studio



complet à deux caméras pour Fr. 15 000.—
N'hésitez pas à nous consulter, nous pourrions probablement vous proposer quelque chose, pour vous-même ou pour vos cours.

Philips SA
Techniques audio et vidéo
1196 Gland
Téléphone 022/64 21 21



PHILIPS

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.